Copies may be obtained from the: / On peut se procurer des exemplaires de ce rapport en s'adressant au:

Publications Office
Association of Universities
and Colleges of Canada
151 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1P 5N1

Bureau des publications
Association des Universités
et Collèges du Canada
151, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1P 5N1

PRICE / PRIX

$3.00

1981 AUCC

CN ISSN 0066-9725

Deposited with the National Library of Canada

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

Board of Directors / Conseil d'administration 1980-1981.....1

AUCC Member Institutions / Établissements membres de l'AUCC.....2

Associate members / Membres associés.....4

Honorary Associates / Membres honoraires associés.....6

Delegates and Observers / Délégués et observateurs.....7

Minutes of Annual Meeting.....11

Auditors' Report.....14

Role and Objectives of AUCC.....21

President's Address.....31

Executive Director's Report.....34

Secretary of State's Address.....38

AUCC By-laws.....45

Procès-verbal de l'assemblée annuelle.....54

Rapport des vérificateurs.....58

Rôle et objectifs de l'AUCC.....65

Allocution du président.....76

Rapport du directeur général.....79

Allocution du Secrétaire d'État.....83

Statuts administratifs de l'AUCC.....91

# BOARD OF DIRECTORS 1980 - 1981 / CONSEIL D'ADMINISTRATION 1980 - 1981

President/président

Alan Earp
Brock University

Vice-president/vice-président

Lloyd Barber
University of Regina

Executive Director/
Directeur général

Allan Gillmore

Executive Heads/Dirigeants

Gilles Boulet
Université du Québec

J.C. Callaghan
Technical University of Nova Scotia

Ralph Campbell
University of Manitoba

James Ham
University of Toronto

David Johnston
McGill University

Ian Macdonald
York University

Peter Meincke
University of Prince Edward Island

Jean-Guy Paquet
Université Laval

K.G. Pedersen
Simon Fraser University

Directors at large/
Directeurs indépendants

Paula Assaly
University of Ottawa

Roger Bernier
Université de Sherbrooke

Keith D.A. Crawford
University of Saskatchewan

Kathryn M. Fitzpatrick
University of Victoria

Michael Kubara
University of Lethbridge

René Lévesque
Université de Montréal

T.M. Lynch
St. Francis Xavier University

Cameron MacInnis
University of Windsor

John Revay
Concordia University

Ian Rusted
Memorial University of
Newfoundland

R.A. Stanway
Mount Allison University

Lillian Wainwright
Mount Saint Vincent University

Ex officio

The Chairman, or another President designated by the Chairman, of each of the following/Le président, ou un autre recteur désigné par le président, de chacun des organismes ci-après:

Association of Atlantic Universities
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Council of Ontario Universities
Council of Western Canadian University Presidents

AUCC MEMBER INSTITUTIONS / ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DE L'AUCC

Acadia University
Wolfville, Nova Scotia

Alberta, The University of
Edmonton, Alberta

Athabasca University
Edmonton, Alberta

Bishop's University
Lennoxville, Quebec

Brandon University
Brandon, Manitcba

Brescia College
London, Ontario

British Columbia, The
University of
Vancouver, British Columbia

Brock University
St. Catharines, Ontario

Calgary, The University of
Calgary, Alberta

Campion College
Regina, Saskatchewan

Cape Breton, College of
Sydney, Nova Scotia

Carleton University
Ottawa, Ontario

Concordia University
Montreal, Quebec

Dalhousie University
Halifax, Nova Scotia

Dominicain de philosophie
et de théologie, Collège
Ottawa (Ontario)

Guelph, University of
Guelph, Ontario

Huron College
London, Ontario

King's College, University of
Halifax, Nova Scotia

King's College
London, Ontario

Lakehead University
Thunder Bay, Ontario

Laurentian University of Sudbury/
Laurentienne de Sudbury, Université
Sudbury, Ontario

Laval, Université
Québec (Québec)

Lethbridge, The University of
Lethbridge, Alberta

Luther College
Regina, Saskatchewan

Manitoba, The University of
Winnipeg, Manitoba

McGill University
Montreal, Quebec

McMaster University
Hamilton, Ontario

Memorial University of Newfoundland
St. John's, Newfoundland

Moncton, Université de
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Montréal, Université de
Montréal (Québec)

Mount Allison University
Sackville, New Brunswick

Mount Saint Vincent UIniversity
Halifax, Nova Scotia

New Brunswick, University of
Fredericton, New Brunswick

Nova Scotia Agricultural College
Truro, Nova Scotia

Nova Scotia College of Art
and Design
Halifax, Nova Scotia

Ontario Institute for Studies
in Education
Toronto, Ontario

Ottawa, Université d'/
Ottawa, University of
Ottawa (Ontario)

Prince Edward Island,
University of
Charlottetown, Prince Edward Island

Québec, Université du
Ste-Foy (Québec)

Queen's University at Kingston
Kingston, Ontario

Regina, University of
Regina, Saskatchewan

Royal Military College of Canada
Kingston, Ontario

Royal Roads Military College
Victoria, British Columbia

Ryerson Polytechnical Institute
Toronto, Ontario

Sainte-Anne, Université
Church Point (Nouvelle-Écosse)

St. Francis Xavier University
Antigonish, Nova Scotia

St. Jerome's College, The
University of
Waterloo, Ontario

St. John's College
Winnipeg, Manitoba

Saint Mary's University
Halifax, Nova Scotia

St. Michael's College
Toronto, Ontario

Sudbury, Université de/
Sudbury, University of
Sudbury (Ontario)

Saint-Paul, Université/
Saint Paul University
Ottawa (Ontario)

St. Paul's College
Winnipeg, Manitoba

St. Thomas More College
Saskatoon, Saskatchewan

St. Thomas University
Fredericton, New Brunswick

Saskatchewan, University of
Saskatoon, Saskatchewan

Sherbrooke, Université
Sherbrooke (Québec)

Simon Fraser University
Burnaby, British Columbia

Technical University of
Nova Scotia
Halifax, Nova Scotia

Toronto, University of
Toronto, Ontario

Trent University
Peterborough, Ontario

Trinity College, University of
Toronto, Ontario

Victoria, University of
Victoria, British Columbia

Victoria University
Toronto, Ontario

Waterloo, University of
Waterloo, Ontario

Western Ontario, The
University of
London, Ontario

Windsor, University of
Windsor, Ontario

Winnipeg, The University of
Winnipeg, Manitoba

York University
Downsview, Ontario

ASSOCIATE MEMBERS OF THE ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA
MEMBRES ASSOCIÉS DE L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

Association of Canadian Faculties of Dentistry
Association des facultés dentaires du Canada

Association of Canadian Faculties of Environmental Studies
Association canadienne des facultés d'études sur l'environnement

Association of Canadian Medical Colleges
Association des facultés de médecine du Canada

Association of Canadian University Information Bureaus
Association des bureaux d'information des universités du Canada

Association of Deans of Pharmacy of Canada
Association des doyens de pharmacie du Canada

Association of Faculties of Agriculture in Canada
Association des facultés d'agriculture du Canada

Association of Faculties of Veterinary Medicine in Canada
Association des facultés de médecine vétérinaire du Canada

Association of Registrars of Universities and Colleges of Canada
L'Association des régistraires des universités et collèges du Canada

Association of Schools of Optometry of Canada
Association des écoles d'optométrie du Canada

Association of University Forestry Schools of Canada
Association des écoles forestières universitaires du Canada

Association of Urban and Regional Planning Programs in Canadian Universities
Association des programmes de planification et aménagement urbain et régional des universités canadiennes

Canadian Association of College and University Libraries
Association canadienne des bibliothèques de collège et d'université

Canadian Association of College and University Student Services
Association des services aux étudiants des collèges et universités du Canada

Canadian Association of Deans of Arts and Sciences
Association canadienne des doyens des facultés des lettres et des sciences

Canadian Association of Deans of Education
Association canadienne des doyens d'éducation

Canadian Association of Graduate Schools
Association canadienne des facultés et écoles des études supérieures

Canadian Association of Schools of Social Work
Association canadienne des écoles de service social

Canadian Association of University Business Officers
Association canadienne du personnel administratif universitaire

Canadian Association for University Continuing Education
Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada

Canadian Association of University Development Officers
Association des dirigeants de services de développement des universités canadiennes

Canadian Association of University Research Administrators
Association canadienne d'administrateurs de recherche universitaire

Canadian Association of University Schools of Nursing
Association canadienne des écoles universitaires de nursing

Canadian Association of University Schools of Rehabilitation
Association canadienne des écoles universitaires de réadaptation

Canadian Committee of University Biology Chairmen
Comité universitaire des directeurs de biologie du Canada

Canadian Council of Library Schools
Conseil canadien des écoles de bibliothécaires

Canadian Council of University Physical Education Administrators
Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique

Canadian Federation of Deans of Management and Administrative Studies
Fédération canadienne de doyens de gestion et d'administration

Canadian Interuniversity Athletic Union
Union sportive interuniversitaire canadienne

Canadian University Service Overseas
Service universitaire canadien outre-mer

Committee of Canadian Law Deans
Comité des doyens de droit du Canada

Council of Canadian University Chemistry Chairmen
Conférence des directeurs de départements de chimie des universités canadiennes

Inter-University Council on Academic Exchanges with the USSR and Eastern Europe
Conseil interuniversitaire sur les échanges académiques avec l'URSS et l'Europe de l'Est

HONORARY ASSOCIATES OF THE ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA
MEMBRES ASSOCIÉS HONORAIRES DE L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

The Canada Council
Le Conseil des arts du Canada

Institute for Research on Public Policy
Institut de recherches politiques

Medical Research Council
Conseil de recherches médicales

National Research Council of Canada
Conseil national de recherches du Canada

Natural Sciences and Engineering Research Council Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

DELEGATES / DÉLÉGUÉS

ACADIA UNIVERSITY
J.R.C. Perkin, Acting president

ALBERTA, THE UNIVERSITY OF
M. Horowitz, President

ATHABASCA UNIVERSITY
S. Griew, President

BRANDON UNIVERSITY
H.J. Perkins, President

BROCK UNIVERSITY
A.J. Earp, President

CALGARY, THE UNIVERSITY OF
N.E. Wagner, President

CAPE BRETON, COLLEGE OF
D.F. Campbell, President

CARLETON UNIVERSITY
W.E. Beckel, President

CONCORDIA UNIVERSITY
J. O'Brien, Rector
John Revay, Student

DALHOUSIE UNIVERSITY
W.A. MacKay, President

GUELPH, UNIVERSITY OF
D.F. Forster, President

HURON COLLEGE
J.G. Morden, Principal

KING'S COLLEGE
J.D. Morgan, President

LAKEHEAD UNIVERSITY
G.A. Harrower, President

LAURENTIAN UNIVERSITY OF SUDBURY/LAURENTIENNE DE SUDBURY, UNIVERSITÉ
H. Best, President

LAVAL, UNIVERSITÉ
J.-G. Paquet, Recteur

LUTHER COLLEGE
M. Anderson, President

MANITOBA, THE UNIVERSITY OF
D.R. Campbell, President

McGILL UNIVERSITY
D. Johnston, Principal

McMASTER UNIVERSITY
A.A. Lee, President

MEMORIAL UNIVERSITY OF NEWFOUNDLAND
M.O. Morgan, President

MONCTON, UNIVERSITÉ DE
G. Finn, Recteur

MONTRÉAL, UNIVERSITÉ DE
P. Lacoste, Recteur

MOUNT ALLISON UNIVERSITY
G.R. MacLean, President

MOUNT SAINT VINCENT UNIVERSITY
E.M. Fulton, President

NEW BRUNSWICK, UNIVERSITY OF
J. Downey, President

NOVA SCOTIA AGRICULTURAL COLLEGE
H.F. MacRae, Principal

NOVA SCOTIA COLLEGE OF ARTS AND DESIGN
G.N. Kennedy, Principal

OTTAWA, UNIVERSITÉ D'/OTTAWA, UNIVERSITY OF
R. Guindon, Recteur

PRINCE EDWARD ISLAND, UNIVERSITY OF
P. Meincke, President

QUÉBEC, UNIVERSITÉ DU
G. Boulet, Président

QUEEN'S UNIVERSITY AT KINGSTON
R.L. Watts, Principal

ROYAL MILITARY COLLEGE OF CANADA
D. Tilley, Principal

ROYAL ROADS MILITARY COLLEGE
E.S. Graham, Principal

RYERSON POLYTECHNICAL INSTITUTE
B. Segal, President

SAINTE-ANNE, UNIVERSITÉ
C.-J. Gaudet, Président

ST. FRANCIS XAVIER UNIVERSITY
G. MacKinnon, President

SAINT MARY'S UNIVERSITY
K.L. Ozmon, President

ST. MICHAEL'S COLLEGE, UNIVERSITY OF
P.J.M. Swan, President

SAINT-PAUL, UNIVERSITÉ
H. Goudreault, Recteur

ST. PAUL'S COLLEGE
H.E. Kane

ST. THOMAS UNIVERSITY
G.W. Martin, President

SIMON FRASER UNIVERSITY
K.G. Pedersen, President

SUDBURY, UNIVERSITÉ DE/UNIVERSITY OF
L.F. Michaud, Recteur

TORONTO, UNIVERSITY OF
J. Ham, President

TRENT UNIVERSITY
D.F. Theall, President

VICTORIA UNIVERSITY
G.S. French, President

WATERLOO, UNIVERSITY OF
B.C. Matthews, President

WESTERN ONTARIO, THE UNIVERSITY OF
G.E. Connell, President

WILFRID LAURIER UNIVERSITY
N.H. Tayler, President

WINNIPEG, THE UNIVERSITY OF
H.E. Duckworth, President

CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC
R. Pérusse, Directeur général

COUNCIL OF ONTARIO UNIVERSITIES
E.J. Monahan, Executive director

ASSOCIATION OF ATLANTIC UNIVERSITIES
J. Keyston, Executive director
A.M. MacKinnon, Executive assistant

AUCC BOARD OF DIRECTORS / CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUCC

R. Bernier, Université de Sherbrooke
M. Kubara, University of Lethbridge
R.J.A. Lévesque, Université de Montréal
R.A. Stanway, Mount Allison University
J. Revay, Concordia University
I. Rusted, Memorial University of Newfoundland

AUCC SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DE L'AUCC

A.K. Gillmore, Executive Director
R.A. Cavan, Director, Services to Members
D. Fréchette, Assistant to Executive Director
R. Patry, Assistant Director, Information
G.E. Pierre, Editor, University Affairs
J.E. Rondeau, Office Administrator

GUESTS / INVITÉS

Dr. A. Christodoulou, Secretary General, Association of Commonwealth Universities
The Hon. Francis Fox, Secretary of State for Canada

ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA

Minutes of the 1981 Annual Meeting held 16 June 1981 in the Pond Inlet Refectory, Brock University, St. Catharines, Ontario.

Approval of Minutes

The meeting was called to order at 2:15 p.m. with the President, Alan Earp in the chair. The proceedings of the 1980 Annual Meeting were approved.

Role and Objectives of AUCC

1. The Chairman reported that, following a full discussion, the Board of Directors at its meeting 15 June had approved the Final Draft, as amended, of the Executive Director's report on the future role and objectives of the Association. As all present at the Annual Meeting had discussed the report in detail on earlier occasions, there was no further discussion at this meeting.

Dr. Wagner moved, seconded by Dr. Pedersen that the Final Draft, as amended, be approved. The final text is published in the proceedings of the 1981 Annual Meeting.

CARRIED

2. The Chairman reported that the Board of Directors at its 15 June 1981 meeting had approved by more than a two-thirds vote the proposed changes in the By-laws, as amended.

Dr. Watts moved, seconded by Dr. Forster, that clause 6.(1) (d) of the proposed new By-laws be amended to delete the words "if the Chairman already holds the office of Director".

CARRIED

Dr. Watts moved, seconded by Dr. Guindon, that clause 7.(1) of the proposed new By-laws be amended to delete the words "including via telephone conference lines".

CARRIED

It was moved by Dr. Pedersen, seconded by Dr. Best that the proposed By-law changes, as amended, be approved.

CARRIED

Report of President

3. The President presented his annual report, a copy of which is published in the proceedings of the 1981 Annual Meeting.

Report of Executive Director

4. Mr. Gillmore presented his report, a copy of which is published in the proceedings of the 1981 Annual Meeting.

Report of Nominating Committee

5. Dr. Wagner, Chairman of the Nominating Committee presented his report to the Annual Meeting. The following slate of members for the 1981-82 Board of Directors was approved by the meeting.

| | |
|---|---|
| President (for two years) | Lloyd Barber, President, The University of Regina |
| Past-President (for one year) | Alan Earp, President, Brock University |
| Executive Director (ex officio) | Allan Gillmore |

Chairmen of the regional and provincial associations

- Association of Atlantic Universities
  Peter Meincke (President, University of Prince Edward Island) until 30 June 1981

  Andrew MacKay (President, Dalhousie University) effective 1 July 1981

- Conference of Rectors and Principals of Quebec Universities
  Gilles Boulet (Président, Université du Québec)

- Council of Ontario Universities
  R.L. Watts (Principal, Queen's University) until 30 June 1981

  George Connell (President, The University of Western Ontario) effective 1 July 1981

- Council of Western Canadian University Presidents
  Norman Wagner (President, The University of Calgary)

APPROVED

Directors

- George Pedersen, President, Simon Fraser University (for one year)
- James Ham, President, University of Toronto (for one year)
- David Johnston, Principal, McGill University (for two years)
- Peter Meincke, President, University of Prince Edward Island (for two years)

ELECTED

Membership Matters
a) Athabasca University

6.a) Mr. Gillmore reported that, at its 15 June 1981 meeting, the Board of Directors recommended that Athabasca University be admitted to ordinary membership in AUCC.

Dr. Horowitz moved, seconded by Dr. Meincke that the recommendation be approved.

CARRIED

b) Royal Roads Military College

b) Mr. Gillmore reported that in the proceedings of the 1980 Annual Meeting the name of Royal Roads Military College had been published in error as Royal Roads College. He asked the meeting to approve this amendment to the proceedings.

CARRIED

c) Technical University of Nova Scotia

c) Mr. Gillmore reported that the 1980 Annual Meeting had failed to recognize the change of name of one of the Association's ordinary members. He reported that Nova Scotia Technical College was now known as Technical University of Nova Scotia.

Other Business

7.a) Mr. Revay, a member of the 1980-81 Board of Directors, spoke of his pleasure at seeing the AUCC move in the direction it had chosen at these meetings. He reiterated a statement he had made to the Board at its 15 June 1981 meeting in urging the Association to maintain close contact with student and faculty organizations.

b) Dr. Paquet thanked Alan Earp for his service to AUCC as President and for his hospitality, and that of Brock University, during the current meetings.

UNANIMOUSLY SUPPORTED

c) Dr. Barber made a few remarks as incoming President of the Association. He characterized the times as ones of challenge and reaffirmation for AUCC. He said that the Association would assert itself vigorously as the national voice of Canadian universities and would cooperate with the CAUT in their mutual concern for the intellectual development of Canadians.

Dr. Barber remarked that this is a time of concern for universities as well as for the country. Many of these concerns revolve about financial and constitutional problems. However, a major concern for him, and one that he believed the AUCC must become involved in, was that of the impact of technological change on society. He cited Telidon, as an example of instant communications and expressed concern at the commercial incursion into the dissemination of information. These changes will impinge upon the delivery and the maintenance, enhancement and accreditation of the quality of the educational process provided by universities. In the midst of a time of basic fundamental change, he said, universities and society must look beyond the problems of the immediate and think again about the basic nature of the university.

Adjournment

The meeting was adjourned at 2:40 p.m.

Touche Ross & Co.
Chartered Accountants

AUDITORS' REPORT

The President and Directors
Association of Universities and
Colleges of Canada

We have examined the balance sheet of the Association of Universities and Colleges of Canada as at March 31, 1981 and the statement of revenue and expenditure and balance of fund for the year then ended. Our examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Association as at March 31, 1981 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting principles set out in Note 1 to the financial statements applied, except for the changes in accounting policies set out in Note 2 to the financial statements, on a basis consistent with that of the preceding year.

Touche Ross & Co

Ottawa, Ontario
May 20, 1981

Chartered Accountants

ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA
(Incorporated by an Act of Parliament - Canada)

BALANCE SHEET AS AT MARCH 31, 1981

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| **ASSETS** | | |
| Current | | |
| Cash | $ 11,600 | $ 222,700 |
| Term deposits | 300,000 | 750,000 |
| Accounts receivable | 177,200 | 166,600 |
| Current portion of loans receivable (Note 3) | 21,900 | 3,000 |
| Inventory (Note 2) | - | 58,600 |
| Prepaid expenses | 5,500 | 55,300 |
| | 516,200 | 1,256,200 |
| Loans receivable (Note 3) | 97,700 | 89,600 |
| Fixed (Note 1) | | |
| Furniture and equipment - at cost | 423,600 | 592,500 |
| Less accumulated depreciation and amounts expensed | 423,600 | 575,300 |
| | - | 17,200 |
| | $613,900 | $1,363,000 |
| **LIABILITIES** | | |
| Current | | |
| Bank indebtedness | $ 20,400 | $ - |
| Accounts payable and accrued liabilities | 302,400 | 291,800 |
| | 322,800 | 291,800 |
| Due to other organizations (Note 4) | 258,400 | 1,030,700 |
| | 581,200 | 1,322,500 |
| Restricted funds (Note 5) | (2,800) | 14,700 |
| **BALANCE OF FUND** | | |
| Balance of fund | 35,500 | 25,800 |
| | $613,900 | $1,363,000 |

On behalf of the Board:

..... Director

..... Director

ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA

STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE AND BALANCE OF FUND
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 1981

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| Revenue | | |
| Membership fees | $1,448,100 | $1,332,900 |
| Service and administrative fees | 714,200 | 800,300 |
| Interest | 130,000 | 96,600 |
| Sale of publications | 179,600 | 138,600 |
| | 2,471,900 | 2,368,400 |
| Expenditure | | |
| Personnel costs | 1,490,900 | 1,366,100 |
| Publications and printing | 267,800 | 190,500 |
| Telephone and telegraph | 58,100 | 66,800 |
| Equipment rentals and maintenance | 108,700 | 86,900 |
| Postage | 74,700 | 71,800 |
| Operating supplies and expenses | 100,700 | 108,400 |
| Rent | 131,100 | 137,900 |
| Professional fees | 57,900 | 55,200 |
| Interest and bank charges | 10,400 | 11,500 |
| Travel - staff | 89,900 | 89,500 |
| Board and committees | 70,400 | 90,800 |
| Fixed assets | | |
| Depreciation | 17,200 | 50,800 |
| Purchases | 36,100 | 29,600 |
| Gain on disposal | (1,700) | (1,100) |
| | 2,512,200 | 2,354,700 |
| Excess of (expenditure over revenue) revenue over expenditure before extraordinary items | (40,300) | 13,700 |
| Extraordinary items (Note 6) | 50,000 | 28,500 |
| Excess of revenue over expenditure for the year | 9,700 | 42,200 |
| Balance of fund (deficit) beginning of year | 25,800 | (16,400) |
| Balance of fund end of year | $ 35,500 | $ 25,800 |

ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 1981

1. Significant accounting policies

Fixed assets

The cost of fixed assets is charged to operations in the year of acquisition. Prior to April 1, 1977 the cost of fixed assets (including those acquired under capital leases) was capitalized and depreciated. Depreciation was provided on a straight line basis to write-off the cost over the assets' anticipated useful lives, which did not exceed ten years.

Revenue and expenditure recognition

Revenue and expenditure are recognized on the accrual basis.

2. Changes in accounting policies

a) Management has decided that the administrative cost of maintaining inventory records is no longer justified and accordingly inventories of publications and office supplies are to be expensed in the year of purchase. The result of this change increased publications and printing expense by $9,600 and operating supplies by $22,500 in the current year.

b) During the year management changed the basis of accounting for vacation pay from the cash to the accrual method resulting in an additional charge of $46,500 in the current year, which has been included in personnel costs.

Prior years' comparative figures have not been restated to reflect these changes in accounting policies.

3. Loans receivable

| | |
|---|---|
| $ 74,300 | - over five years payable as follows: payment of interest only on the first day of each month to June 1, 1981 at the commercial bank prime lending rate. thereafter, by equal blended payments, of principal and interest on the first day of each month July 1, 1981 to June 1, 1985. |
| 50,000 | - payable by equal blended payments, of principal and interest at 9.125% per annum on the first day of each month, May 1, 1981 to September 1, 1985. |
| 15,300 | - over a maximum of five years with interest charged at 12½% per annum. |
| 139,600 | |
| 21,900 | - less current portion of loans receivable |
| 117,700 | |
| (20,000) | - allowance for doubtful loans receivable. |
| $ 97,700 | |

Association of Universities and
Colleges of Canada
Notes to the financial statements
March 31, 1981

4. Due to/(from) other organizations

Consists of funds held by the Association to be disbursed upon approval from the Source Organization.

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| Administrative programmes | | |
| Canadian Commonwealth Scholarship and Fellowship Administration | $161,300 | $ 73,800 |
| G.M.A. - Venezuela | - | 885,300 |
| Japanese studies | (146,400) | (155,900) |
| Trust accounts | - | 900 |
| Scholarships and awards | (1,800) | (10,500) |
| | 13,100 | 793,600 |
| Funds held in trust | | |
| A.C.U. Congress | 31,000 | 45,400 |
| Association of Canadian Medical Colleges | 36,600 | 70,500 |
| Canadian University Service Overseas | (3,200) | (8,400) |
| Canadian Executive Service Overseas | (100) | (200) |
| Canadian Association of Schools of Social Work | 42,700 | 36,400 |
| Canadian Association of University Business Officers | 55,200 | 114,000 |
| Canadian Association of Graduate Studies | 10,500 | 6,000 |
| Data Clearing House for the Social Sciences | - | (11,400) |
| Canadian Federation for the Humanities/ Social Science Federation of Canada | (2,400) | (3,600) |
| Other organizations | 75,000 | (11,600) |
| | 245,300 | 237,100 |
| | $258,400 | $1,030,700 |

Changes during the year

| | Administrative Programmes | Trust Funds | Total | |
|---|---|---|---|---|
| Balance beginning of year | | | | $1,030,700 |
| Receipts | $3,831,300 | $3,086,000 | $6,917,300 | |
| Disbursements | 4,611,700 | 3,077,900 | 7,689,600 | (772,300) |
| Balance end of year | | | | $ 258,400 |

Touche Ross & Co.

Association of Universities and
Colleges of Canada
Notes to the financial statements
March 31, 1981

5. Restricted funds

Consists of funds held for designated purposes

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| Teaching and learning films | $19,600 | $27,900 |
| Canadian Council on Animal Care | (32,200) | 2,800 |
| Guide to Foundations Publication | - | (29,700) |
| Canadian Studies Report | 10,500 | 9,200 |
| Other projects | (700) | 4,500 |
| | $(2,800) | $14,700 |

Changes during the year

| | | 1981 | 1980 |
|---|---|---|---|
| Balance beginning of year | | $14,700 | $35,800 |
| Receipts | $305,900 | - | - |
| Disbursements | 323,400 | (17,500) | (21,100) |
| Balance end of year | | $(2,800) | $14,700 |

6. Extraordinary items

| | |
|---|---|
| 1981 - Gain on sale of computer installation | $50,000 |
| 1980 - Gain on sale of print shop | $28,500 |

7. Long term rental commitments

a) Premises

The Organization has entered into long term rental arrangements for premises and equipment. The premises require an annual payment of $363,900 plus escalation charges on leases expiring in May 1986. Some of the premises are sublet to other organizations in the amount of $234,300 on leases expiring mainly in May 1981.

b) Equipment

Rental contracts require payments according to the following schedule:

| | |
|---|---|
| 1981/82 | 51,400 |
| 1982/83 | 22,600 |
| | $74,000 |

Touche Ross & Co.

Association of Universities and
Colleges of Canada
Notes to the financial statements
March 31, 1981

8. Comparative figures

Certain comparative figures on the statement of revenue and expenditure have been reclassified to conform with current years presentation.

## ROLE AND OBJECTIVES OF AUCC

**The contents of the following report from the Executive Director were approved by the 1981 Annual Meeting. During the two days immediately preceeding the Annual Meeting, the Final Draft of the report had been studied and discussed in detail by the Council of University Presidents and by the 1980-81 Board of Directors and had been recommended to the Annual Meeting for ratification.**

At the beginning of my mandate as Executive Director of the Association of Universities and Colleges of Canada in September 1980, I decided to visit all of the Association's member institutions, the appropriate ministries of the provincial governments, provincial and regional university associations, grants commissions and the Council of Ministers of Education, Canada as early as possible. The purpose of these visits has been to assist me in becoming better acquainted with our member institutions and to explore how the AUCC might serve them most effectively in the foreseeable future. This task is now almost complete and I feel the decision to undertake it was the correct one.

It will come as no surprise to anyone that there was not unanimity among such a widespread and diverse group relative to the future role of AUCC. There was, however, a remarkable degree of consensus as to the need for a national organization and an overall indication of the general direction that the Association should take at this particular time in its history.

Few if any organizations have been studied in depth more frequently than the AUCC. No startling, new proposals were made in the course of my visits that had not been made and, in many cases, tried in the past. It is important, nevertheless, that clear decisions be made relative to the Association's role for the immediate future and that we get on with the job at hand.

The Association's senior staff recently spent a week together reviewing the extensive notes that I had prepared after each of my visits and examining in considerable detail every facet of the current operation of AUCC. I am most grateful for the patience, understanding and cooperation that all concerned have provided throughout this entire exercise. The staff has continued the ongoing programs and daily activities of the Secretariat admirably while attempting to come to grips with the challenge of how best to orient AUCC services in the future.

The following suggestions are the final outcome of our staff review and meetings of the Executive Committee that were held March 25 and May 26, 1981. Between these meetings, copies of Draft No. 5 of this report were circulated to all Executive Heads and Board members for their comments, which were considered by the Executive Committee on May 26.

## OBJECTIVES

The Association of Universities and Colleges of Canada is the national organization of degree-granting universities and colleges. Its purposes are to foster and promote the interests of higher education, and in particular those of its member institutions.

In reviewing the role and the activities of the AUCC, care has been taken to keep in mind the possible impact that any proposal might have on the Act of Parliament incorporating the Association. This Act, which dates from 1965, is an unusual form of incorporation. Very few organizations have been established in this way. Every effort should be made to avoid the necessity of altering that Act.

In recent years, the AUCC, in addition to its service role in international affairs, has given particular emphasis to information-related activities, notably communications, liaison and library services. Looking ahead, the circumstances and conditions facing Canadian universities and colleges suggest that there may be a need for a more assertive posture. These circumstances include the continuing instability and controversy concerning the roles of the two senior levels of government, the question of accreditation, financial management issues and the increasing reality of collective bargaining in the university sector.

In short, it is likely that the AUCC will be called upon to articulate a more coherent position on behalf of universities and colleges, across a broad range of issues and involving both the federal government and the provincial governments acting collectively. The following review of the management and activities of the AUCC anticipates the evolution of the organization in this direction.

## MEMBERSHIP

It is proposed that the AUCC continue to be a national association of degree-granting universities and colleges. From the visits to member institutions, and from discussions with the AUCC staff and with individuals outside the university community, particularly in government and government agencies, it is clear that much of the strength of the Association lies in the fact that it represents institutions and not individuals.

The Association recognizes, however, the problem that is created by the wide range of institutions that comprise its membership. It is recommended that this matter be examined in the context of a study of AUCC membership and its relationship to accreditation.

## MANAGEMENT

The current structure of AUCC -- a Board of Directors with members drawn from each constituency of the university community, an Executive Committee composed entirely of university presidents and a Council of University Presidents composed of the chief executive officers of each member institution -- makes the internal management of the Association difficult and sometimes awkward.

Frequently major issues of concern have to pass review by the three bodies before a decision is reached. On occasion there will arise conflicts of interest due to the makeup of these bodies. When the Association speaks it is often unclear to its audience, and on occasion to its own members, for whom it is speaking. To correct this situation it is suggested that the Board of Directors of AUCC be composed of Executive Heads of member institutions, as follows:

- the President for a two year term;
- in the first year of the President's term of office, the immediate Past-president;
- in the second year of the President's term of office, the Vice-president;
- the Chairman or another University President designated by the Chairman of each of:
  - the Association of Atlantic Universities
  - the Conference of Rectors and Principals of Quebec Universities
  - the Council of Ontario Universities
  - the Council of Western Canadian University Presidents
- a University President who does not already hold the office of Director from each of the Atlantic Provinces, Quebec, Ontario and the Western Provinces elected by the Association for a term of two years provided that in order to establish a rotation two of the University Presidents first elected hold office for a term of one year;
- the Executive Director (ex officio).

A quorum would be six with no substitutes accepted.

## ANNUAL MEETINGS

Recent annual meetings of AUCC are not widely perceived as having been useful. Furthermore, the timing of these meetings, in the late Spring or early Summer when many AUCC member institutions are involved in convocations also has made it difficult, and in some cases impossible, for some Executive Heads to attend. In addition, there are many other

organizations that have higher education interests and would like to have the opportunity to make some contacts with each other and particularly with Executive Heads. Many of them have expressed an interest in meeting with AUCC as they were accustomed to do in the past. They have not been encouraged to do so in recent years, however, and the timing of recent AUCC annual meetings has created difficulties or conflicts for some of them.

In an attempt to resolve a number of these problems, it is suggested that:

1. the AUCC annual meeting revert to the Fall;

2. the annual meeting be a meeting of Executive Heads;

3. each member institution have the same number of votes as currently applies but that these be held by the Executive Head or Acting Executive Head with no substitutes permitted;

4. a quorum be 25;

5. the Board of AUCC appoint a nominating committee each year;

6. where possible the annual meeting be held in conjunction with a major conference on an issue of national concern in higher education;

7. associate members be encouraged, if they so wish, to arrange for meetings at the same location immediately before, during or after the AUCC meetings.

## GENERAL MEETINGS

In addition to the annual meeting, the membership should meet at least twice a year to discuss matters of common interest and concern. These meetings would be attended by the Executive Head and/or the Executive Head's designate plus resource persons as required.

## ACCREDITATION

Unlike many other countries, Canada never has had a formal system of institutional accreditation for degree granting universities and colleges. There has been no felt need for such a process because the standards of Canadian degrees, particularly at the undergraduate level, tend to be country-wide. Under these circumstances, agencies, both in Canada and in other countries, have tended to regard membership in AUCC as the equivalent of institutional accreditation for their own purposes.

While the AUCC may not be anxious to become embroiled in the matter of institutional accreditation, this issue cannot be ignored. Short of establishing accreditation procedures, it might be appropriate for AUCC to review its membership criteria and to consider the possibility of such membership in the Association becoming <u>de facto</u> the equivalent of institutional accreditation.

In this regard, and as noted in the section of this report on membership, it is recommended that the Board of AUCC take appropriate steps to explore the Association's membership criteria and the subject of institutional accreditation with a view to the submission of specific recommendations for consideration by Executive Heads as soon as possible.

## ROLE OF AUCC

### General Criteria

When the Association is considering whether or not it should perform a particular task, the following criteria will apply:

(i) the task will promote the interests of one or more of:

  (a) higher education in general,
  (b) Canadian universities and university colleges,
  (c) AUCC associate members.

(ii) the task could not better be performed by an individual member institution or group of member institutions;

(iii) the task could not better be performed by AUCC in cooperation with the regional and provincial associations and/or associate members;

(iv) the task will be useful to a significant number of member institutions;

(v) adequate funding is available for performance of the task.

### Criteria for Contract Services

The AUCC frequently becomes involved in tasks under contract with another organization or agency. In determining whether or not the Association will assume these tasks, the following criteria should be used.

1. In the judgment of the AUCC, the contract service must be of interest to and have benefits for the Canadian university community.

2. If the service involves one or more developing countries, it should, in the judgment of both the AUCC and the countries involved, be appropriate to the needs of these countries.

3. The service should further the interests of and be of assistance to Canadian universities as determined by the AUCC Board of Directors and by periodic reviews, and it should have the continued and clear support of the AUCC member institutions.

4. The service must be such that it is not now, nor is it likely to be, provided by a single Canadian university or by a consortium of Canadian universities.

5. When another organization indicates an interest in assuming the contract, the AUCC Secretariat will consider whether or not to recommend that the Association compete for the contract and will base its decision on what it considers to be the best interests of AUCC member institutions. The Secretariat will present its reasons for proposing to compete to the AUCC Board of Directors and will submit a bid only with the approval of the Board and with the assurance of the Board that there will be continuing support by university Executive Heads for this activity.

6. When the AUCC Board of Directors has determined that a proposed contract service meets the above-mentioned criteria and will be undertaken by the Association, the AUCC Executive Director will be responsible for determining whether the contract service would best be administered directly by the AUCC Secretariat or by sub-contract, in part, to another organization.

7. When the AUCC becomes involved in a contract service:

   (a) the Association should have administrative and financial control of the project;

   (b) the project budget should include all costs, both direct and indirect, and if any Association funds are to be placed at the disposal of the project, these should be clearly identified and budgeted before the contract is signed.

## FUNCTIONS

The variety of functions and tasks that might be undertaken by AUCC is almost without limit and the level at which the Association might become involved in each spans a wide range of possibilities. In its recent review of the operations of AUCC the Secretariat arrived at the following outline of what might be considered as essential areas for future activities. These activities represent the maximum role that AUCC can fulfill on the basis of the membership fees generated by the current funding formula.

1. Communications, Liaison and Advocacy

   Functions:

   - exchange of information within the university community and between the university community and others;

   - public representation and articulation of concerns of AUCC and its member institutions;

   - relationships with other organizations including the planning and follow up of possible cooperative efforts;

   - advocacy of the role of universities in Canadian society.

Activities:

- information and publications programs;
  not included is the Canadian Directory to Foundations and Granting Agencies which the AUCC will no longer publish. Also the Directory of Canadian Universities will be published on a biannual rather than annual basis.

- correspondence;

- media relations;

- attendance at and participation in meetings;

- assuring participation in joint commissions and other international cultural activities;

- international visits and exchanges;

- provision of information on academic credentials and equivalences analysis.

Audience:

- the Canadian university community;

- the university-related community;

- politicians;

- government departments and agencies;

- media;

- general public;

- international higher education community.

2. Government Relations - Lobbying

An enhanced program of relations with politicians and senior bureaucrats to ensure a greater understanding of the role, interests and concerns of Canadian universities and to achieve positive results for the university community. To anticipate upcoming issues whenever possible and to be prepared to respond quickly and effectively in the interests of AUCC member institutions. This activity will be a major responsibility of the Executive Director but also will involve directly the Executive Committee, some or all Executive Heads, associate member organizations, etc. It will also require strong staff support on an ongoing basis as well as in particular response to specific issues.

3. Studies and Policy Analysis

A strengthened program of data and information collection coupled with the capacity to analyse and provide reports, overviews, position papers, etc. This activity to be limited to an inhouse capability plus studies undertaken by an institution, a group of institutions, associate member organizations, etc. on benalf of AUCC. Large-scale studies (e.g. the Leslie and Symons reports) would require external or additional funding.

4. Staff Relations/Collective Bargaining

The collection, maintenance and provision of Canada-wide statistical data and information on academic, administrative and support staff relations, including collective bargaining. Appropriate staffing also would allow for the provision of advice to member institutions on request.

SUMMARY

| | GOVERNMENT | UNIVERSITIES | UNIVERSITY RELATED ORGANIZATIONS | PUBLIC (INCLUDING) MEDIA | INTERNATIONAL |
|---|---|---|---|---|---|
| COMMUNICATIONS, LIAISON AND ADVOCACY | X | X | X | X | X |
| GOVERNMENT RELATIONS - LOBBYING | X | | X | X | |
| STUDIES AND POLICY ANALYSIS | | X | X | | X |
| STAFF RELATIONS/ COLLECTIVE BARGAINING | | X | | | |

The above list assumes that the financial and administrative services of the Secretariat will continue to be provided from the regular membership fees. It also views the AUCC library as a documentation centre funded by membership fees in support of the work of the Secretariat. The possibility that external funding might become available in the future that would permit the documentation centre to develop as a research library in the field of Canadian higher education will be explored.

The list above does not include those AUCC activities that are funded externally or on a fee-for-service basis. e.g.:

- International Development Office;
- the administration of the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program;
- the administration of Canadian private undergraduate and graduate awards;
- seminars on university staff relations and collective bargaining.

Anomalies which exist in a number of Secretariat staff positions, particularly at the lower salary levels, will have to be resolved by further staff reductions and by the use of the resulting economies to approach the local competitive market.

The following is a list of other services that AUCC could provide only if additional funds were made available (i.e. special levy, external grant, fee for service) or if items in the above list of essential activities were deleted:

1. Aggressive public relations program;
2. Major studies;
3. Comprehensive staff relations/collective bargaining service including assistance at the bargaining table;
4. Special research library.

Once the role and functions of AUCC have been determined for the immediate future, the Secretariat organization will be examined and adjusted as necessary to fulfill that role.

**BY LAWS**

Many of the recommendations contained in this report impinge upon the by-laws of the Association. It is suggested that the minimum essential by-law changes be considered by the 1981 annual meeting. All other changes in the by-laws necessitated by the recommendations in this report could then be addressed during 1981-82 for consideration by subsequent annual meetings.

COMMENTS

As indicated earlier in this report, these suggestions have been discussed widely and recommendations concerning the composition, powers and meetings of the Board of Directors will be placed before the Board of Directors and, with Board approval, before the Annual meeting 15-16 June 1981. It is hoped that these meetings will make it possible for the Executive Director and senior staff of the Secretariat to proceed quickly with necessary internal organization changes following these meetings.

## PRESIDENT'S ADDRESS

Alan J. Earp
President
Brock University

The twelve months since we met at Université Laval last June, might be said to constitute a watershed year for the Association. In it a new Executive Director assumed office, and EPF became a part of our vocabulary. M. Thibault left almost immediately after that meeting to assume his new responsibilities as Recteur of Collège universitaire de Saint-Boniface and Mr. Gillmore was not able to take office until September. However, after this transition period, momentum rapidly increased. It soon became clear that we would have the opportunity to address ourselves immediately to the questions of streamlining our own structure to correspond more closely to the needs of the eighties and that there was an urgent need to represent the views of our members to the appropriate departments and agencies of the federal government; meanwhile it would be necessary to continue to provide the services upon which our members now rely.

To acquaint himself more fully with his constituency the new Executive Director decided to visit all our member institutions and he succeeded in doing so, which in itself was no mean achievement. There were moments, I admit, when as President I wished that he was in Ottawa, rather than on the road or in the air (and I am sure that Mr. Gillmore himself had many more such moments). But it was a wise decision and many Executive Heads have spoken to me appreciatively of these visits.

Meanwhile the appearance of the long awaited study on university financing (the Leslie Report) made heavy demands upon Rosemary Cavan and Joan Rondeau (and on the budget of the Association). All proved equal to the task and that report performed a useful function in placing the current question of the federal role in postsecondary education in its historical perspective and providing a focus for the November meeting of the Council of University Presidents in Calgary. That meeting served to alert Executive Heads across Canada, somewhat belatedly, to the magnitude of the dangers ahead. Presidents previously preoccupied with relations with their provincial governments were forcibly reminded of the extent of their dependence on the federal exchequer - a dependence which the funding arrangements of 1977 had deliberately obscured and to which provincial governments had not chosen to draw too close attention.

This was an issue on which Canadian universities might make common cause and beside which concerns related to collective bargaining or even the iniquities of Bill C 67, must pale. The intervening months have been characterized by vigorous representation on the part of individual Presidents, groups and delegations and by the officers and the Executive of the Association. Throughout the Executive Director has not only played a major role himself but has also done a remarkable job in keeping us informed.

It is too early to tell what effect these efforts may have had but it is already clear that university Presidents have succeeded in making

themselves heard and that some at least in government have had second thoughts about a total federal withdrawal from postsecondary education. The address which we have just heard in this room is evidence of that.

There is no country of any consequence, however structured, in which the national government's interest in the universities of the country is not clearly recognized. As I have had an opportunity to reiterate at academic ceremonies across Canada, knowledge and research transcend provincial boundaries. Mobility and equality of opportunity are Canada-wide concerns.

There have been other items of importance, though of much lesser magnitude, on which we have made representation. We have appeared before the Federal-Provincial Task Force on Student Assistance and the Federal Cultural Policy Review Committee, as well as the Parliamentary Task Force on EPF, and, as a more agreeable diversion, attended presidential installations. We have requested increased funding for the research councils, we have pressed for tariff exemption, or protested the lack of consultation over matters which affect us.

I suspect that in the future there will be less frequent cause for such complaint. I have the impression that the AUCC is gaining the recognition it deserves as a spokesman for the universities of Canada and of their Presidents, all of whom, of course, are quite capable of speaking for themselves and must continue to do so. But there are innumerable occasions when it is impossible or impractical for all to do so and there are times when there must be a single point of reference. (This growing recognition is in large measure attributable to the respect our Executive Director enjoys and the zeal with which he attacks the tasks confronting him.)

Relations with the provincial and regional councils and associations remain close and I am particularly grateful for the willingness of the chairmen of those bodies to serve on the AUCC Executive, in spite of the very considerable burdens they already carry, over and above those of Chief Executives of their own institutions, none of which can be called sinecures. We have not been able to do all we should have done and among the sins of omission to which I must confess is that of neglect of the Board of Directors which, until yesterday, had not met since the last Annual Meeting. Given the composition of the Executive, that of the Board was somewhat anomalous, as most of its members have recognized. Nevertheless we greatly presumed on their forbearance and have reason to be grateful for their cooperation. Endorsation of the new structure, a logical evolution along the paths set out four years ago by the Watts' report, will greatly facilitate the future work of the Association.

But if we are now agreed that the AUCC must increase its effectiveness in lobbying (a term which I dislike intensely), and advocacy, we as individual Presidents must also look to our own awareness and effectiveness in this role. Present indications are that, with some conspicuous exceptions, we are not perceived as displaying much political acumen or even sensitivity. I suggest all of us need to devote some time to this if national, provincial or regional initiatives are to be effective.

At some of the installations which I have attended in the past two years, I have been in the habit of quoting Robin Harris to the effect that Presidents make little difference. If that is true for universities it is doubly so for associations, such as ours, where the real burden must be carried by the staff. I would like to express my appreciation of their commitment to the cause of universities in Canada and for all that they have done on our behalf.

I should like also to express my appreciation of the courtesies extended to me by many presidential colleagues. In particular I should like to thank my francophone colleagues for their acceptance of my totally inadequate French. I only wish I had the competence in their first language which all of them show in mine. Perhaps, when I am no longer President of the AUCC I may be able to take the immersion course I need.

# EXECUTIVE DIRECTOR'S ADDRESS

Allan K. Gillmore
Executive Director
AUCC

One of the problems inherent in the former structure of the AUCC was that the Executive Director traditionally reported to the Council of University Presidents, the Executive Committee, the Board of Directors and the Annual Meeting in the space of two days at this particular time of year. Since all of these groups share the same concerns and many of you belonged to all four bodies, it was almost impossible to avoid exposing you to somewhat tiresome repetition. With the important changes in the structure of the Association that have been made in the past two days, this particular difficulty has been resolved and I trust will be avoided in the future.

As you are aware, it has been my privilege to visit all of our member institutions since I took office as your Executive Director last September. The recommendations contained in my report to you concerning the structure and role of AUCC reflect various suggestions that were made to me in the course of these visits. We have now discussed that report and you have arrived at your decisions about these matters. I will take these decisions back to the Secretariat where, with the assistance of the senior staff, I will prepare an administrative structure organized to best achieve the objectives of the AUCC. I will keep you fully informed of decisions relative to the organization of the Secretariat at future meetings of the Association.

May I take this opportunity, however, to express my personal appreciation for all the cooperation and help that I have received in the ten months since I took up this new position. The staff in Ottawa has been superb. They had every reason to expect a new Director to give them immediate leadership and to reorganize everything overnight. Instead, I took to the road and left them to keep things going while I consulted with our members across the country. I could not have asked for more loyal support and I am most grateful.

Thanks also are due to the Executive Heads from one coast to the other who never hesitated when asked if I could visit their institutions. They also have given unstintingly of their time when asked to undertake tasks on behalf of the university system as a whole. The number of hours that they have spent just on lobbying at the request of the AUCC has been incredible. Special thanks, of course, go to the members of the Executive Committee

and particularly to the Chairman and the Vice-chairman. I never cease to marvel at the amount of time that they have devoted to what I am certain occasionaly must seem to be a thankless job. On your behalf and on a very personal basis I would like to say a most sincere "thank you".

What I would like in particular to do in this report is to pass along to you a few observations about the general health of the university system in Canada as I perceived it in the course of my visits. While I must admit that these visits were very brief in nature and could not be expected to produce an in-depth understanding of each institution, I do believe that they were remarkably productive and did provide me with a real sense of the condition of the Canadian university community.

Firstly, may I say that Canadian universities are in remarkably good health in spite of the many difficulties that they have had to face in recent years. Along with a number of you, I attended a meeting a few weeks ago of Executive Heads of Commonwealth universities and I also had the privilege of spending a week in Washington where I met with my counterpart and heads of a number of associations concerned with higher education in the United States. While it may not be of much comfort to you to know that others are facing as great or greater difficulties than those which currently confront us here in Canada, I can assure you that relatively speaking we have much for which to be thankful. This does not mean that the immediate future is rosy or without problems. But I am convinced that we can and will cope successfully with whatever difficulties lie ahead.

If I were to offer a critical observation about our Canadian universities at this particular time it would be to suggest that we tend to suffer somewhat from an unwarranted sense of inferiority and apprehensive pessimism. We are convinced that universities enjoy a poor public image and that things are likely to go from bad to worse. I personally believe that the facts would warrant quite different conclusions and that we should take a leaf from Bell Canada which recently has mounted a most effective campaign of public relations around the theme "it's time we started feeling good about the things we do well". Our Canadian universities are doing a number of things very well indeed.

Let us take teaching, for example. It is true that one can find isolated examples of poor performance on the part of some faculty members and these unfortunately tend to make headlines in the press. As one of you has said to me on more than one occasion, "on ne peut pas avoir un zoo sans des singes". The vast majority of our faculty, however, are excellent teachers and are doing a superb job in the classroom. Canadian degrees are highly

regarded and recognized throughout the world. Anyone with a first degree from any of the member institutions of this Association are welcomed for graduate studies at some of the most prestigious centres of learning in other lands. On our way back from the recent ACU meetings in Hong Kong, we stopped briefly in Honolulu where there was a lengthy front page article in the local press about the death of a professor of medicine at the University of Hawaii who had been recognized for six consecutive years as the most outstanding teacher at that institution. The article indicated that all of his formal training had been at two Canadian universities.

We assume that professors are not highly regarded in the mind of the man on the street, but a recent survey in the Maritimes would suggest that this is not true. We are prone to assume that enrolments in technical programs will increase while university attendance will decline because a certificate in plumbing may be worth more in the market place than a degree in the humanities. The fact is that the university degree continues to be recognized as a real asset in all walks of life.

Pushing forward the frontiers of knowledge always has been a major contribution of the university community to society as a whole but once again we sometimes seem reluctant to recognize publicly just how significant that contribution really is. Just a few weeks ago one President of a Canadian university itemized in an article in a weekend journal a very impressive list of research projects that currently are in progress at his institution and which will have a very direct bearing on our Canadian way of life. Similar lists, some longer and some shorter, could be quoted for every one of our institutions. In addition, we are doing a great deal of so-called "pure" research, the true value of which no one can estimate. In this regard, there is a delightful story quoted by Lloyd Barber of a researcher at the Bell laboratories who reported in the early 40's concerning a project that had produced something which they called a transistor. It was described as being something like a vacuum tube but smaller and with one more diode. At the end of the report there was a statement to the effect that this item might possibly have some future useful application. All of us know how that particular discovery has changed our entire way of life.

Another aspect of our university life in Canada that we sometimes take for granted and are prone to say very little about is the contribution that our institutions make to the life of the community as a whole. As I travelled across Canada, I could not help but be impressed by the degree to which many communities depend upon their universities for the quality of the cultural, economic and social fabric of their society. Canadian

universities are not ivory towers existing in isolation from the communities in which they are located. Symphony orchestras, centres for visual and performing arts, local governments, businesses large and small all benefit from the presence in their midst of our institutions. In some cases, the very economic viability of the community depends upon the existence of their university.

At the moment, of course, we are all obsessed by our concern for finding the funds that are needed to maintain and to develop this system of higher education for which we have every reason to be justifiably proud. It is obvious that there is no simple answer to that problem. As Lloyd Barber likes to say, quoting his favourite American philosopher, Ann Landers, "if you think education is costly, try ignorance".

It is almost platitudinous to say that we face tremendous problems in the foreseeable future. At our Annual Meeting last year, Larkin Kerwin urged "the acknowledgment by COUP that a grave Canadian university crisis is at hand".

I am told that the Chinese symbol for "crisis" is almost identical to that which indicates "opportunity". It is my firm conviction that the crises which we face are in fact opportunities for Canadian universities to continue to grow and to serve this wonderful country which surely is one of the most favoured in the world. All of us at the Secretariat look forward to the opportunity of facing with you the challenges that lie ahead.

## SECRETARY OF STATE'S ADDRESS

The Honourable Francis Fox
Secretary of State

I am pleased to be here today to speak of the Government of Canada's role in post-secondary education. I was particularly pleased to note, from the letter of invitation sent to me by your President, Professor Alan Earp - the strong support by the AUCC for a national presence in the field of post-secondary education. This was reinforced in your submission to the Special Parliamentary Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements. I am sure that the Committee greatly appreciated your significant contribution to this debate.

There are important reasons for the national government's involvement in education - an involvement seen in many forms over the past 30 years. In fact that involvement goes back more than 50 years, but it is just 30 years ago that the federal government - through the predecessor of your association - began to make general infrastructure grants to universities.

Post-war adjustment also had an influence on federal support to education. Returning veterans required assistance quickly from a nation which was eager to return to them what they lost or came near to losing in the days of war. Thus individual grants to veterans were begun, supplemented by operating grants to the universities which received these students. Enrolments, swollen by the participation of veterans, were higher than they normally would have been. This led to the broadening of the base of education - its democratization, in effect. Veterans programs were followed by per capita grants which continued to 1966. By that time the federal contribution to universities was almost $100 million.

This was followed by cost-sharing, with the result that the federal contribution in this area in 1966-67 increased to $400 million.

The cost sharing program lasted for ten years, and when it finished, we were paying 1.6 billion dollars. Then came EPF, and now in the fifth year of EPF, the federal contribution including tax points is $3 billion. When many other programs of the federal government are taken into account (such as manpower, research, bilingualism and student aid), they amount to over $5 billion.

There is also a philosophical base for federal involvement in post-secondary education, which has developed with society's growing consciousness that education is a national concern since it encompasses the needs of Canadians in all parts of the country.

I believe that our overriding concern - and it is a concern I know you share - must be the pursuit of excellence in our system of post-secondary education. Our general support of the system is to assist in maintaining and strengthening a general knowledge, learning and critical capacity in the post-secondary system which is appropriate to a developed nation.

This rationale has five basic dimensions. It is important to establish the rationale for the national government's involvement in post-secondary education, given the fact that there are some persons who question our role.

First, the national government has a major interest in post-secondary education because post-secondary institutions are the primary instruments through which we can achieve important national objectives. I will be talking about those objectives shortly.

Second, the national government has a strong interest in the general health of the post-secondary system and in wide and equitable access to that system. Aid to students has been, for example, a key element of federal support. Student aid ensures that students from all social and economic groups can share in the benefits of higher education.

The third rationale involves support to research and manpower training. The Government of Canada has long played a leadership role in research. Research has a national dimension. There are also national interests which relate to manpower and the fluctuations in the labour market. The national government has a well defined role in adult occupational training, and has had it since the beginning of the century.

The fourth rationale for our involvement is that the post-secondary institutions are national as well as provincial bodies. Financing from the national level reinforces a pan-Canadian perspective.

Finally, a number of trends clearly point to the basic need for a continued national role in the future. For instance, linkages have developed between education and training, between education and culture, between education and communications. Given the national presence in those areas, it is unrealistic to expect a clear demarcation line between federal and provincial concerns.

In order to see our situation clearly we could ask ourselves, - "What would be the effect if the Government of Canada were to withdraw completely from all post-secondary education?"

While some constitutional lawyers might look at Section 93 of the BNA Act and applaud such an initiative, I think it would cause serious concern in many quarters. The effect throughout the total educational system would be instantly felt. It would be felt not only in lost services, decaying facilities, and declining research capacity. It would be experienced too in the minds and spirits of Canadian students.

Federal support to education has reached such proportions that the federal contribution now accounts for approximately 58% of monies spent on post-secondary education in this country. Yet, because of the mechanism of support, through fiscal transfers and tax points, the federal government is largely an ignored contributor. It is no secret that the Government of Canada is unhappy with the lack of visibility and accountability for the expenditure of its funds, and for the lack of concern for the meeting of national objectives.

National goals in education have been a subject of discussion for some time. There has, however, been a certain vagueness to just exactly what these goals are. It is an area where no progress can be achieved unless we clearly understand what it is that we are seeking. When I appeared before the Special Parliamentary Committee on Federal-Provincial Fiscal Arrangements last Thursday, I tabled with them 12 objectives - 12 objectives which I believe can be called national. They are the result of much thinking on the federal side. They are by no means perfect. I trust that through public discussion they will be refined, that additions will be made, and that they will be perfected.

It would take too long for me to go through each objective in detail at this time. I am making copies of my presentation to the Parliamentary Committee available to you today so that you may review these national objectives in some detail, and I urge you to provide me with your views on them. Suffice it to say that the objectives relate to general post-secondary support, manpower, mobility, research, Canadian knowledge and understanding, citizenship, language and cultural identity, accessibility, equity, international relations, and direct schooling for populations under federal jurisdiction such as native peoples.

I want to discuss with you now 5 of these 12 objectives. I am not suggesting that these five are more important than the rest, but only that time prevents from dealing fully with all of them.

Take for example, the manpower objective. It seeks to promote adequate levels of manpower training and retraining in the education system, particularly for occupations critical for economic growth. Let's say for example that insufficient numbers of foresters or petrochemical engineers are being produced by our colleges and universities. This becomes a national problem, since it is the national level of government which must respond to employment inadequacies throughout the country, by, among other means, admitting foreign labourers, or adjusting immigration levels. At the present time, the national government is in the position of knowing that there are no qualified Canadians for certain jobs; yet we are not in the position of being able to influence the system to produce the kinds of university graduates needed by the economy. Provinces and territories, from their geographic perspective, are not able to respond to the total problem. Neither is the CMEC, which while representing all provincial Departments of Education, represents ten different concerns - rather than the concerns of the whole.

There is a clear need to encourage the capacity of the post-secondary system to respond rapidly to changing market needs in the country. There is a responsibility, both on government and institutions, to ensure that reallocation of human resources does not simply cause problems to emerge several years later. Nevertheless, government and industry must articulate their needs, and work closely with post-secondary institutions to create a capacity for reacting more rapidly to change.

There is also the mobility objective, which seeks to minimize barriers to interprovincial mobility of students and teachers within the education system and of graduates wishing to work in other provinces. A need clearly exists, in view of Canada's sparse population, of creating centres of excellence in various fields which are open to people across the country.

The health of Canada's national life depends on persons feeling a sense of belonging to the country, as well as a sense of belonging to a region and to a community. The cultural composition of Canada rests on the fact that Canadians in different parts of the country have differing customs and lifestyles, yet they are joined in one common identity. The prairie farmer surveying his wheat fields has quite a different perspective from the city dweller looking out at the impatient traffic and the CN tower. However, both are equally Canadian. They appreciate that fact through experiencing one another's environment. An optimum time to live that experience is when one is a student.

It is important that students and professors be able to move easily from one province to another. It is vital that entrance requirements and academic standards be framed in such a way that they do not create impediments in moving from province to province. Students crossing a provincial boundary should never feel that they are entering a different country.

I do not suggest that rigid uniformity would be a cure to this problem. I do feel however that a pan-Canadian view, such as the one which the national government must have, can encourage greater mobility between regions. The Canada Student Loans Program of my Department is one way in which we presently address the mobility objective.

I want to talk to you about another national objective in education - "the Canadian knowledge and understanding objective". You know part of this objective under the rubric of Canadian Studies. Canadian Studies has been around for a long time under one guise or another. For example, the Canadian Club, which is a well known source of Canadian speakers and ideas, was founded in 1892 on a framework which was essentially what we now call Canadian Studies. The federal government has been involved formally in the area subsequent to the Symons Report which was issued in 1975. My Department's 3 year pilot project which funded 3 national associations to promote studies of Canada has now been completed. We spent 1.6 million on this project for three years. That is not a great deal of money considering the scope of the subject.

The AUCC deserves much credit for the work which culminated in the report "To Know Ourselves", the Symons Report. Indeed, you were responsible for launching the study. Many of you are actively engaged in promoting Canadian Studies, and are well aware of the increased awareness of Canadian Studies which has occurred in the past several years, with your stimulus.

Last September a Canadian Studies Symposium was held in Montreal to identify current and future priorities in that field. The symposium concluded that there had been two principal achievements in the field of Canadian Studies in the past few years - first, the raising of the level of awareness across Canada of the importance of Canadian Studies, and second, the creation of a community of persons, in educational institutions and voluntary organizations, who are concerned with participating in Canadian Studies.

While this assessment is encouraging, much remains to be done to expand Canadian Studies to an increasing clientele. I believe strongly in the

importance of this national objective in education, and I will have more to say about it in the near future.

One national objective in education which is of great significance in this country is the "citizenship, language and cultural identity" objective. It seeks to promote, through the education system, a sense of Canadian citizenship and identity, with particular emphasis on the nation's bilingual nature. It aims, as well, to increase the access by members of the official languages minorities to a full range of educational opportunities in their own languages.

The search for identity takes place on many fronts, not the least of which is the educational. In a review of Canadian educational policies in 1976, the OECD examiners judged Canada harshly for the absence of policy concern for the link between the education system and national identity and survival. It stated that the "educational philosophy of an education system and the principles underlying its operation are matters of national interest, because cultural and national consciousness depends on it... The search for a Canadian identity will not be fruitful if it is not firmly grounded in education. A specifically Canadian identity will come permanently only when knowledge, values and attitudes have so taken root that a critical mass of common attitudes has been established."

The "citizenship, language and cultural identity" objective is supported in some measure by provinces and the academic community; it remains, nevertheless, intricately tied to the national identity goal of the Canadian government, and to various legislative enactments such as the Official Languages Act. Minority language education has a significance which goes beyond the educational experience itself and gets to the very root of Canadian cultural composition. We should be concerned if we are a government with $3 billion to spend on education, without being able to better ensure the meeting of national objectives.

I want to speak as well of the international relations objective, which is to promote Canada's international interests in matters relating to education, to provide links between the education system of Canada and the education systems of other countries, and to promote abroad a better knowledge of Canada and its people. While we can rely on tourism and Canadian trade and corporate activity abroad to provide some image of who we are, that is surely insufficient. International relations is not the sole preserve of the diplomats. Coupled with the need to "know ourselves" is the need to have others know us, just as we need to know them.

This national goal in education can be linked to the very vital north-south dialogue which achieves a peak of activity in the economic Summit in Ottawa next month. A national perspective is required in order to expand to a world perspective.

Universities are national assets, not just provincial assets. If we want to have a national perspective, what should we do? When the present EPF agreements were signed, an assumption was made that the federal government would have more influence than it had in the past. This does not appear to have happened. There have been excellent examples of federal-provincial cooperation, such as in the matter of the Student Assistance Task Force.

However, on the macro level, the kind of accommodation which is necessary seems to be lacking.

The time has come when the national government wishes to clearly identify those areas where its dollars are going. We want to know that our money is used to address pan-Canadian concerns, and to contribute to resolving problems of regional and national dimensions. Just as the granting councils such as the SSHRC have entered a phase of strategic grants, focusing on subjects deemed of national significance, so other groups and institutions should consider that approach.

When I appeared before the Parliamentary Committee last week, I was asked what my three wishes would be if I had three wishes regarding what I would like to see the Task Force bring about.

I said at that time that my three wishes would be:

- that we move to a more equitable sharing of post-secondary financing among the federal and provincial governments

- that we increase the percentage of federal expenditures related to specific national objectives and to direct federal support of the post-secondary infrastructure while still maintaining a significant level of indirect support via the provinces

- that we create stronger mechanisms for coordination and policy development related to education, both within the federal government and among the federal and provincial governments and the post-secondary institutions.

I have no Aladdin's lamp to call forth these wishes. But perhaps we do have a key instrument of change, the renegotiation of E.P.F. Some may call it a crisis, but it can be seen as an opportunity - a great opportunity - to achieve a new consensus between the federal and provincial governments. I do feel that by establishing clear-cut national objectives, that we are moving toward a strategy for the future. While recognizing the primacy of provincial jurisdiction in the field of education, we are recognizing that there are national goals which are legitimate and compelling.

The federal government has a long history of federal support, both in financing, and in support of economic and research goals. The impact of technology suggests an even greater linkage of education with the vast communications resources of government. There is a challenge for educators to determine how revolutionary new communications techniques such as Telidon can impact on the academic community, and on learning in general. Two years ago the word Telidon was probably unknown by just about everyone except a small cadre of communication specialists. Now, however, the purpose and capabilities of this, our own "state of the art" invention are well known both to Canadians and to citizens of other countries. The educational community will, I believe, want to examine the impact of new

technology on both on and off campus education, and new methods of information retrieval and recall.

In the meantime, regardless of this new dimension, the problem remains of ensuring that a pan-Canadian perspective is taken in regard to post-secondary education. Without that perspective, can we claim to be a nation in more than name? Canadians must feel a sense of belonging that goes beyond their region, their culture, a feeling not only that they are at home but that the nation, as a whole, belongs to them. We must overcome barriers of mountains, large bodies of water, and forests which play a part in physically dividing our people. These barriers are real because they are tangible and evident. No less real is the cultural threat from the friendly grant to the south. We must ensure that we do not place other barriers in our path - that we do not become so hung up on the division of powers that we forget what we are actually trying to achieve.

I want to conclude by looking briefly at the huge transformation in post-secondary education which has taken place in this country in recent years. Growth has been virtually unparalleled, both in brand new systems of education such as the CGEPs and Community Colleges, and in the growth of universities. The variety of programs and the variety of clientele attest to a departure from the view once held that post-secondary education is only for a small cadre of the elite. The need for a diversity of specialists and sub-specialists has increased dramatically; yet we have not found the means of accommodating our system rapidly to that challenge.

What all this means is that the nation needs to summon forth all its resources to make the educational system flourish. This includes the provincial level of government which has primacy of jurisdiction in education. It includes the administration of the universities. It includes too the federal government which now says - Yes - if we have a role to play, we want to play it fully and visibly.

If I may conclude by paraphrasing Descartes, "If a tree falls in a wood and there is no one there to hear it, does it make a noise?" We may ask, "If we spend $3 billion on education, and there's no one there to see it, did it have a presence?"

Without getting into the cartesian argument, I think that the answer is no. Reality takes place within the gates of perception.

In the realm of education, we want our presence to be visible, not for reasons of taking credit or displaying pride, but because there are national objectives in education which can only be addressed by the national government. It is part of our responsibility as a national government to exercise leadership in areas of national concern, and we intend to do that.

Thank you.

**BY-LAW NUMBER ONE BEING THE GENERAL BY-LAW REGULATING THE TRANSACTION OF THE BUSINESS AND AFFAIRS OF THE ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA**
(as amended June 16, 1981)

BE IT ENACTED by the Association of Universities and Colleges of Canada as a by-law of the Association as follows:

**MEMBERSHIP**

1. There shall be four classes of membership in the Association as follows:

(1) Ordinary Members

Ordinary members shall be universities and colleges named in the Schedule to the Act of Parliament incorporating the Association and such other Canadian universities and colleges as are from time to time recommended for ordinary membership by the Board of Directors and are approved by vote of the Association, provided that each of such universities and colleges including those federated with or affiliated to a university, shall satisfy the following conditions:

(a) It has the powers it purports to exercise pursuant to authority granted by the Crown or by Statute;

(b) It has control over its own administration, finances and appointments;

(c) If offers a full programme or programmes of undergraduate or graduate studies leading to a degree or degrees of university standard conferred by itself, or, if affiliated or federated, by its parent institution;

(d) It has in the academic year in which it makes application for membership, and has had in the two preceding academic years, an enrolment of at least 200 students;

(e) If it is federated with or affiliated to an ordinary member, it has been recommended by that member;

(f) If it is a constituent portion of a university, it offers a full programme or programmes of undergraduate studies leading to a degree or degrees conferred by the parent institution, is recommended by the parent institution and meets the conditions of membership except conditions (a) and (b) hereof;

(g) It satisfies a visiting committee appointed by the Board of Directors that it is providing education of university standard.

(2) Provisional Members

Provisional members shall be such Canadian universities and colleges as are from time to time recommended for provisional membership by the Board of Directors and are approved by vote of the Association, provided that each of such universities and colleges shall satisfy the following conditions:

(a) It has power to grant degrees pursuant to authority granted by the Crown or by Statute;

(b) It has control over its own administration, finances and appointments;

(c) It is neither federated with nor affiliated to an ordinary member;

(d) It satisfies a visiting committee appointed by the Board of Directors that it is providing or has the potentiality for providing education of university standard and that it may be expected to qualify as an ordinary member within five years.

Provisional membership may be granted in the first instance for a period not exceeding five years. If by the end of that period a provisional member has not been elected an ordinary member, provisional membership may, on the recommendation of a visiting committee, be extended for a period of one year at a time to a maximum of three additional years.

(3) Regional and Provincial Members

Regional and provincial members shall be the Association of Atlantic Universities, the Conference of Rectors and Principals of Quebec Universities, the Council of Ontario Universities, the Council of Western Canadian University Presidents, and such other regional and provincial organizations that are from time to time recommended for membership by the Board of Directors and are approved by vote of the Association, provided that each of such organizations has regional-wide membership in the area it purports to represent.

(4) Associate Members

Associate members shall be national organizations of university and college personnel that are from time to time recommended for associate membership by the Board of Directors and are approved by vote of the Association, provided that each of such national organizations shall satisfy the following conditions:

(a) It has objects consonant with those of the Association;

(b) It is not a government department or agency;

(c) It has a Canada-wide membership;

(d) It represents major academic or administrative divisions or interests within universities and colleges;

(e) It enters into an agreement with AUCC defining the relationship between an associate member and AUCC.

**DISQUALIFICATION OF MEMBERS**

2. (1) An ordinary member that, in the opinion of the Board of Directors, has ceased to satisfy any of the conditions contained in subsection (1) of section 1 may have its membership in the Association cancelled as hereinafter provided.

(2) A provisional member that, in the opinion of the Board of Directors, has ceased to satisfy any of the conditions contained in subsection (2) of section 1 may have its membership in the Association cancelled as hereinafter provided.

(3) A regional or provincial member that, in the opinion of the Board of Directors, has ceased to satisfy the condition contained in subsection (3) of section 1 that it has regional-wide or provincial-wide membership in the area it purports to represent may have its membership in the Association cancelled as hereinafter provided.

(4) An associate member that, in the opinion of the Board of Directors, has ceased to satisfy any of the conditions contained in any of the clauses of subsection (4) of section 1 may have its membership in the Association cancelled as hereinafter provided.

**METHOD OF CANCELLATION OF MEMBERSHIP**

3. The membership of an ordinary member, a provisional member, a regional or provincial member, or an associate member shall be cancelled by the adoption of a resolution by at least two-thirds of the votes cast at a meeting of the Association acting upon a resolution of the Board of Directors stating that, in the opinion of the Board of Directors, the ordinary member, provisional member, regional or provincial member, or associate member has ceased to satisfy a condition or conditions specified in section 2 and recommending that membership be cancelled.

**FEES**

4. Fees shall be payable only by ordinary and provisional members and shall be determined from time to time by resolution of the Board of Directors.

**HONORARY ASSOCIATES**

5. Honorary Associates of the Association shall be the National Research Council of Canada and The Canada Council and such other bodies as have objects consonant with those of the Association and are from time to time recommended by the Board of Directors and are approved by vote of the Association as Honorary Associates.

**BOARD OF DIRECTORS**

6. (1) The Board of Directors shall be composed of:

(a) The President;

(b) In the first year of the President's term of office, the immediate Past-President;

(c) In the second year of the President's term of office, the Vice-President;

(d) The Chairman or another University President designated by the Chairman, of each of:

the Association of Atlantic Universities

the Conference of Rectors and Principals of Quebec Universities

the Council of Ontario Universities

the Council of Western Canadian University Presidents;

(e) A University President who does not already hold the office of Director from each of the Atlantic Provinces, Quebec, Ontario and the Western Provinces elected by the Association for a term of two years provided that in order to establish a rotation two of the University Presidents first elected shall hold office for a term of one year;

(f) The Executive Director of the Association.

(2) The President shall be the Chairman of the Board of Directors and shall designate a Vice-Chairman.

(3) So long as a quorum of the Board of Directors remains in office, the Board of Directors may appoint an eligible person to fill the vacancy for the remainder of the term of any Director who is unable to complete his/her term of office.

(4) Members of the Board of Directors, with the exception of the Executive Director, shall serve without remuneration in their capacity as members of the Board of Directors.

(5) Members holding elective offices of the Board of Directors shall be elected at Annual Meetings of the Association. All Directors and Officers of the Association shall take office immediately following the Annual Meeting at which they are elected, and shall hold office until their respective successors take office immediately following the future Annual Meeting at which the said Directors' and Officers' terms end, subject to clause 6(6) and 6(7).

(6) For the purposes of subparagraph 6(1) (a)-(e), only University Presidents of Ordinary Member Institutions shall be eligible for election or appointment to, and continuing membership on the Board of Directors. To remain a member of the Board of Directors, each such member must retain the function of University President exercised at the time of election or appointment; if such member should cease to satisfy this condition, subject to clause 6(7) the member may continue in office until the following Annual Meeting of the Association at which time the member shall cease to hold office.

(7) If a Director does not attend three consecutive meetings of the Board of Directors, the Board may at its next meeting replace the Director.

(8) Nominations for election to the Board of Directors shall be submitted to the meeting of the Association at which elections are being held by a Nominating Committee appointed by the Board of Directors. Additional nominations may be made from the floor at such meetings.

(9) The Board of Directors has the power to establish by resolution such Standing and Special Committees as are appropriate to advance the purposes of the Association, including Committees in response to requests of Member Institutions and at their expense.

(10) For purposes of these by-laws, the term "University President" shall include Principal and Rector.

**MEETINGS OF THE BOARD OF DIRECTORS**

7. (1) Meetings of the Board of Directors may be held at any place within or without Canada, as the Board of Directors, the President or the

Vice-President, or the Past-President as the case may be, may from time to time determine.

(2) Meetings of the Board of Directors may be held at any time provided notice has been given to each Director at least fifteen days, exclusive of the day on which notice is given, before the meeting is to take place. Notice of meetings may be waived by unanimous written consent of the Directors.

(3) For the first meeting of the Board of Directors to be held immediately following a meeting of the Association at which Directors are elected, or for a meeting of the Board of Directors at which a Director is appointed, no notice of such a meeting shall be necessary to the newly elected or newly appointed Director or Directors in order to constitute a meeting legally, provided that a quorum of Directors be present for the meeting.

(4) Six (6) Directors shall constitute a quorum at any meeting of the Board of Directors.

(5) Subject to provisions of section 7 of the Act incorporating the Association, questions arising at any meeting of the Directors shall be decided by a majority of votes. The Chairman of the Board of Directors shall have no vote, except in the case of an equality of votes, when the Chairman shall have the deciding vote.

**OFFICERS OF THE ASSOCIATION**

8. (1) The Officers of the Association shall be the President, Vice-President, or Past-President, as the case may be, and the Executive Director. No Officer shall hold more than one office.

(2) The President shall hold office for a term of two years.

(3) The Vice-President shall be the President-elect.

(4) The Vice-President shall be elected for a one-year term at the commencement of the second year of the President's term. Nominations for election to the Office of Vice-President shall be submitted to the meeting of the Association at which elections are being held by the Nominating Committee appointed by the Board of Directors for purposes of nominating persons for election to the Board of Directors. Additional nominations may be made from the floor at such meetings.

(5) The Executive Director shall be appointed by the Board of Directors and shall be responsible to the Board of Directors for the management of the affairs of the Association.

(6) In addition to the powers or duties specified in these By-Laws or otherwise, all Officers of the Association shall exercise, jointly or individually, such powers and perform such duties as may from time to time be assigned to them by the Board.

(7) The remuneration paid to the Executive Director shall be determined from time to time by the Board of Directors.

**MEETINGS OF THE ASSOCIATION**

9. (1) The Annual Meeting of the Association shall be held at such place and on such day in each year as the Board of Directors may by resolution determine. Special meetings of the Association may be convened by order

of the President, Vice-President or Past-President, as the case may be, or the Board of Directors at any time and at any place. Special meetings shall be convened upon the written request of not fewer than ten Presidents of Ordinary Members.

The written request for the calling of a special meeting shall specify the business to be discussed and transacted at such meeting.

(2) The President, or in the absence of the President, the Vice-Chairman of the Board of Directors shall preside as Chairman at meetings of the Association. In the absence of the President and the Vice-Chairman, the delegates of Ordinary Members present at the meeting shall choose another Director as Chairman of the meeting.

(3) Twenty-five persons entitled to vote at a meeting of the Association shall constitute a quorum of any meeting of the Association for any purpose of the meeting.

(4) Every question submitted to any meeting of the Association may be decided by a show of hands. At any meeting, unless a poll is determined, a declaration by the Chairman that a resolution has been carried or carried unanimously, or by any particular majority, or lost or not carried by a particular majority, shall be conclusive evidence of the fact. Any person entitled to vote at a meeting of the Association may demand a poll on any question submitted to the meetings.

(5) The Chairman of the Annual Meeting shall have no vote, except in the case of equality of votes either upon a show of hands or a poll, when the Chairman shall have the deciding vote.

(6) Notice of the time, place and business to be discussed at a meeting of the Association shall be given to each Director and Member of the Association at least twenty-five days, exclusive of the day on which notice is given, before the date of every such meeting. A meeting of the Association may be held for any purpose and at any time and at any place without notice if all of the Members and Directors signify their consent in writing. Notice of any meeting or of any irregularity of any meeting or notice thereof may be waived in writing by any Member or Director.

(7) Accidental ommission to give notice of any meeting or the non-receipt of the notice by any Member or Director shall not invalidate any by-law or resolution passed or any proceeding taken at any such meeting.

**VOTING RIGHTS AT MEETINGS**

10. (1) At meetings of the Association only Presidents of Ordinary Members of the Association shall be entitled to vote.

(2) At meetings of the Association the votes cast by the Presidents of Ordinary Members shall be weighted as hereinafter provided:

(a) the vote cast by the President of an institution having a faculty of Arts and Sciences or the equivalent, an organized program of graduate studies, and an enrolment of at least five thousand students shall have a weight of five;

(b) the vote cast by the President of an institution having an enrolment of more than fifteen hundred students shall have a weight of three;

(c) the vote cast by the President of an institution not qualifying

under clauses (a) or (b) of this subsection shall have a weight of two.

(3) the Presidents of Provisional Members shall be entitled to attend meetings of the Association as non-voting delegates.

**ENROLMENT**

11. For the purpose of interpretation of this by-law, the enrolment of a university or college shall be the number of full-time equivalent students pursuing courses leading to university degrees or post-graduate diplomas, reported by the appropriate agency or agencies as designated from time to time by the Board of Directors.

**FISCAL YEAR**

12. The fiscal year of the Association shall end on the 31st day of March.

**SEAL**

13. The seal, an impression of which is affixed to the margin hereof, shall be the corporate seal of the Association.

**SIGNING AUTHORITY**

14. (1) All cheques, drafts or orders for the payment of money and all notes and acceptances and bills of exchange shall be signed by such officer or person or persons whether or not officers of the Association and in such matters as the Board of Directors may from time to time designate.

(2) Contracts, documents or any instruments in writing requiring the signature of the Association shall be signed by any two of the President, Vice-President, or
Past-President as the case may be, Executive Director or by any one of the foregoing officers and another Director, and all contracts, documents and instruments in writing so signed shall be binding upon the Association without any further authorization or formality. The Board of Directors shall have power by resolution to appoint, from time to time, any officer or officers on behalf of the Association to sign contracts, documents or instruments in writing generally or to sign specific contracts, documents or instruments in writing. The corporate seal may, when required, be affixed to contracts, documents or instruments in writing signed as aforesaid or by any officer or officers appointed by resolution of the Board of Directors.

**CONTRACTS**

15. The Board of Directors in their discretion may submit any contract, act or transaction for approval or ratification at any annual meeting of the Association or at any special meeting of the Association called for the purpose of considering the same and any contract, act or transaction that shall be approved or ratified by a resolution passed by a majority of the votes cast as any such meetings shall be as valid and as binding upon the Association and upon all the members as though it had been approved or ratified by every member of the Association.

**LIABILITY OF OFFICERS AND DIRECTORS**

16. (1) A Director shall not be liable to the Association for any acts or

omissions and shall be indemnified by the Association for any expenses or obligations reasonably incurred by him while acting in the capacity of Director, provided such actions have been carried on by him honestly and in good faith.

(2) Every Officer or Director of the Association or other person who has undertaken or is about to undertake any liability on behalf of the Association or any company controlled by it and their heirs, executors and administrators, and estate and effects, respectively, shall from time to time and at all times, be indemnified and saved harmless out of the funds of the Association from and against,

(a) all costs, charges and expenses whatsoever which such Officer, Director or other person sustains or incurs in or about any action, suit or proceeding that is brought, commenced or prosecuted against him, for or in respect of any act, deed, matter or thing whatsoever made, done or permitted by him, in or about the execution of the duties of his office or in respect of any such liability;

(b) all other costs, charges and expenses that he sustains or incurs in or about or in relation to the affairs thereof, except such costs, charges or expenses as are occasioned by his own wilful neglect or default.

**BONDING**

17. The Board of Directors may, as a condition of the employment of any person by the Association or as a condition of the delegation to any Officer, Director or employee of the Association of a specific function, require the execution of a fidelity bond in respect to the performance of the duties or functions of such person, Officer, Director or employee, such fidelity bond to be in the standard form and with a bonding company licensed under the laws of the province in which the person, Officer, Director or employee resides or is located for the purpose of carrying out his duties of functions.

**ENACTED this Twenty-seventh day of October, 1965**
**WITNESS the corporate seal of the Association**

President
Vice-President

**BY-LAW NUMBER TWO BEING THE BY-LAW REGULATING THE BORROWING OF MONEY AND THE PLEDGING OF CREDIT BY THE ASSOCIATION OF UNIVERSITIES AND COLLEGES OF CANADA**

BE IT ENACTED by the Association of Universities and Colleges of Canada as a by-law of the Association as follows:

1. The Directors may and they are hereby authorized from time to time to:

   (1) borrow money upon the credit of the Association;

   (2) limit or increase the amount to be borrowed;

   (3) issue bonds, debentures or other securities of the Association;

   (4) pledge or sell such bonds, debentures or other securities for such sums and at such prices as may be deemed expedient;

   (5) mortgage, hypothecate, charge or pledge all or any of the real and personal property, undertaking and rights of the Association to secure any such bonds, debentures or other securities or any money borrowed or any other liability of the Association.

2. The Directors may from time to time by resolution delegate to the President together with the Executive Director or to any two Officers of the Association including the President or the Executive Director all or any of the powers conferred on the Directors by section 1 of this by-law to the full extent thereof or such lesser extent as the Directors may in any such resolution provide.

3. The powers hereby conferred shall be deemed to be in supplement of and not in substitution for any powers to borrow money for the purposes of the corporation possessed by its Officers or Directors independently of a borrowing by-law.

ENACTED this twenty-seventh day of October, 1965

WITNESS the corporate seal of the Association

President

Vice-President

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

Procès-verbal de l'assemblée annuelle de 1981 tenue le 16 juin 1981 dans le réfectoire Pond Inlet de la Brock University, St. Catharines (Ont.)

Approbation du procès-verbal

La réunion commence à 14h15 sous la présidence de M. Alan Earp. Les délibérations de l'assemblée annuelle de 1980 sont approuvées.

Rôle et objectifs de l'AUCC

1. Le président mentionne qu'après avoir discuté la question à fond, à sa réunion du 15 juin, le Conseil d'administration a approuvé le texte définitif modifié du rapport du directeur général concernant le rôle futur et les objectifs de l'Association. Comme toutes les personnes présentes à l'assemblée annuelle ont déjà examiné le rapport dans les détails, on n'en poursuit pas la discussion à la présente réunion.

Il est proposé par M. Wagner, appuyé par M. Pedersen, que le texte définitif modifié soit approuvé. Celui-ci est publié dans les délibérations de l'assemblée annuelle de 1981.

ADOPTÉ

2. Le président fait savoir qu'à sa réunion du 15 juin 1981 le Conseil d'administration a approuvé, à plus de deux tiers des voix, le texte modifié des changements proposés aux Statuts administratifs.

Il est proposé par M. Watts, appuyé par M. Forster, que la clause 6.(1) d) des nouveaux Statuts administratifs proposés soit modifiée par la suppression des mots "si le président occupe déjà un poste de directeur".

ADOPTÉ

Il est proposé par M. Watts, appuyé par le R.P. Guindon, que la clause 7.(1) des nouveaux Statuts administratifs proposés soit modifiée par la suppression des mots "et même recourir à des conférences téléphoniques".

ADOPTÉ

Il est proposé par M. Pedersen, appuyé par M. Best, que les changements qui ont été proposés aux Statuts administratifs soient approuvés dans leur forme modifiée.

ADOPTÉ

Rapport du président

3. Le président présente son rapport annuel dont le texte est publié dans les délibérations de l'assemblée annuelle de 1981.

Rapport du directeur général

4. M. Gillmore présente son rapport dont le texte est publié dans les délibérations de l'assemblée annuelle de 1981.

Rapport du Comité des candidatures

5. Le président du Comité des candidatures, M. Wagner, présente son rapport à l'assemblée annuelle. La liste ci-après des membres du Conseil d'administration pour 1981-1982, proposée par le Comité, est approuvée par l'assemblée.

| | |
|---|---|
| Président (pour deux ans) | M. Lloyd Barber, recteur, The University of Regina |
| Président sortant (pour un an) | M. Alan Earp, recteur, Brock University |
| Directeur général (d'office) | M. Allan Gillmore |

Présidents des associations régionales et provinciales:

- Association des universités de l'Atlantique
  M. Peter Meincke (recteur, University of Prince Edward Island), jusqu'au 30 juin 1981

  M. Andrew MacKay (recteur, Dalhousie University), à compter du 1er juillet 1981

- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
  M. Gilles Boulet (président, Université du Québec)

- Conseil des universités de l'Ontario
  M. R.L. Watts (recteur, Queen's University), jusqu'au 30 juin 1981

  M. George Connell (recteur, The University of Western Ontario), à compter du 1er juillet 1981

- Conseil des recteurs des universités de l'Ouest canadien
  M. Norman Wagner (recteur, The University of Calgary)

APPROUVÉ

Directeurs:

- M. George Pedersen, recteur, Simon Fraser University (pour un an)
- M. James Ham, recteur, University of Toronto (pour un an)
- M. David Johnston, recteur, McGill University (pour deux ans)
- M. Peter Meincke, recteur, University of Prince Edward Island (pour deux ans)

ÉLUS

Questions concernant les membres

6a) M. Gillmore mentionne qu'à sa réunion du 15 juin 1981 le Conseil d'administration a recommandé que l'Athabasca University soit admise à titre de membre ordinaire de l'AUCC.

a) Athabasca University

Il est approuvé par M. Horowitz, appuyé par M. Meincke, que la recommandation soit approuvée.

ADOPTÉ

b) Royal Roads Military College

b) M. Gillmore explique que dans les délibérations de l'assemblée annuelle de 1980 il s'est glissé une erreur dans l'indication du nom du Royal Roads Military College alors qu'on a écrit Royal Roads College. Il demande à l'assemblée d'approuver la modification qui s'impose aux délibérations.

ADOPTÉ

c) Technical University of Nova Scotia

c) M. Gillmore mentionne qu'à l'assemblée annuelle de 1980 on a omis de reconnaître le changement de nom de l'un des membres ordinaires de l'Association. Il indique que le Nova Scotia Technical College est maintenant connu sous le nom de Technical University of Nova Scotia.

Autres questions

7a) M. Revay, membre du Conseil d'administration de 1980-1981, dit combien il se réjouit de ce que l'AUCC s'oriente dans la direction choisie au cours des présentes réunions. Il reprend une déclaration qu'il a faite au Conseil, au cours de la réunion du 15 juin 1981, priant instamment l'Association de continuer d'entretenir des rapports étroits avec les organisations d'étudiants et de professeurs.

b) M. Paquet remercie M. Alan Earp des services qu'il a rendus à l'AUCC dans l'exercice de ses fonctions de président; il le remercie également de son hospitalité et de celle de la Brock University durant les réunions actuelles.

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

c) M. Barber formule quelques observations en sa qualité de nouveau président de l'Association. Il qualifie les temps que nous vivons de temps de défi et de réaffirmation pour l'AUCC. Il dit que l'Association s'affirmera vigoureusement comme porte-parole national des universités canadiennes et collaborera avec l'ACPU qui partage l'intérêt qu'elle porte à l'égard du développement intellectuel des Canadiens.

M. Barber ajoute que nous traversons une période de préoccupations pour les universités de même que pour le pays. Une bonne part de ces préoccupations gravitent autour de problèmes financiers et constitutionnels. Cependant, M. Barber estime qu'il existe un problème d'envergure, problème dont l'AUCC devrait, à son avis, se préoccuper; il s'agit des répercussions de l'évolution des techniques sur la société. Il cite Télidon à titre d'exemple de communications instantanées et se dit inquiet

de l'incursion du secteur commercial pour autant qu'il s'agisse de la diffusion des renseignements. Ces changements viendront en conflit avec la réalisation et le maintien, le rehaussement et la reconnaissance de la qualité du processus éducationnel assuré par les universités. En période de changement fondamental, dit-il, les universités et la société doivent porter leur attention au-delà des problèmes du moment et réfléchir de nouveau sur la nature essentielle de l'université.

Ajournement — La réunion est ajournée à 14h40.

Touche Ross & Cie

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au président et aux administrateurs
Association des Universités et
Collèges du Canada

Nous avons vérifié le bilan de l'Association des Universités et Collèges du Canada au 31 mars 1981 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Association au 31 mars 1981 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés dans la note 1 afférente aux états financiers appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des modifications de conventions comptables indiquées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Touche Ross & Cie

Ottawa (Ontario)
le 20 mai 1981

Comptables agréés

CENTRE BANQUE ROYALE - 90 RUE SPARKS - OTTAWA, ONTARIO K1P 5B4
TÉLÉPHONE (613) 236-2442 - TÉLEX 053-4385

Touche Ross & Cie ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA
(constituée en corporation en vertu d'une loi du Parlement - Canada)

BILAN AU 31 MARS 1981

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | $ 11 600 | $ 222 700 |
| Dépôts à terme | 300 000 | 750 000 |
| Débiteurs | 177 200 | 166 600 |
| Tranche à court terme des prêts à recevoir (note 3) | 21 900 | 3 000 |
| Stock (note 2) | - | 58 600 |
| Frais payés d'avance | 5 500 | 55 300 |
| | 516 200 | 1 256 200 |
| Prêts à recevoir (note 3) | 97 700 | 89 600 |
| Immobilisations (note 1) | | |
| Mobilier et matériel - au prix coûtant | 423 600 | 592 500 |
| Moins amortissement accumulé et montants accumulés dépensés au cours de l'exercice | 423 600 | 575 300 |
| | - | 17 200 |
| | $613 900 | $1 363 000 |
| **PASSIF** | | |
| À court terme | | |
| Dette bancaire | $ 20 400 | $ - |
| Créanciers et frais courus | 302 400 | 291 800 |
| | 322 800 | 291 800 |
| Avances obtenues d'autres organismes (note 4) | 258 400 | 1 030 700 |
| | 581 200 | 1 322 500 |
| Fonds restreints (note 5) | (2 800) | 14 700 |
| **SOLDE DU FONDS** | | |
| Solde du fonds | 35 500 | 25 800 |
| | $613 900 | $1 363 000 |

Au nom du Conseil:

....., administrateur

....., administrateur

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET DU SOLDE DU FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1981

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| Revenus | | |
| Cotisations des membres | $1 448 100 | $1 332 900 |
| Honoraires de service et d'administration | 714 200 | 800 300 |
| Intérêt | 130 000 | 96 600 |
| Vente de publications | 179 600 | 138 600 |
| | 2 471 900 | 2 368 400 |
| Dépenses | | |
| Coût du personnel | 1 490 900 | 1 366 100 |
| Publication et impression | 267 800 | 190 500 |
| Téléphone et télégraphe | 58 100 | 66 800 |
| Location et entretien de matériel | 108 700 | 86 900 |
| Affranchissement | 74 700 | 71 800 |
| Fournitures et frais d'exploitation | 100 700 | 108 400 |
| Loyer | 131 100 | 137 900 |
| Honoraires | 57 900 | 55 200 |
| Intérêt et frais bancaires | 10 400 | 11 500 |
| Déplacements du personnel | 89 900 | 89 500 |
| Conseil et comités | 70 400 | 90 800 |
| Immobilisations | | |
| Amortissement | 17 200 | 50 800 |
| Achats | 36 100 | 29 600 |
| Gain à l'aliénation | (1 700) | (1 100) |
| | 2 512 200 | 2 354 700 |
| Excédent (des dépenses sur les revenus) des revenus sur les dépenses avant postes extraordinaires | (40 300) | 13 700 |
| Postes extraordinaires (note 6) | 50 000 | 28 500 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | 9 700 | 42 200 |
| Solde du fonds (déficit) au début de l'exercice | 25 800 | (16 400) |
| Solde du fonds à la fin de l'exercice | $ 35 500 | $ 25 800 |

Touche Ross & Cie ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1981

1. Principales conventions comptables

Immobilisations

Le prix coûtant des immobilisations est imputé à l'exploitation au cours de l'année de leur acquisition. Avant le 1er avril 1977, le prix coûtant des immobilisations (incluant celles acquises en vertu de contrats de location - acquisition) était capitalisé et amorti. L'amortissement était calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir le prix coûtant sur la durée probable d'utilisation des immobilisations, laquelle n'excédait pas dix ans.

Comptabilisation des revenus et des dépenses

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2. Modifications de conventions comptables

a) La direction a décidé que le coût d'administration qui est relié à la tenue de registres d'inventaire n'est plus justifié et que, par conséquent, les stocks de publications et les fournitures de bureau seront imputés aux dépenses au cours de l'exercice où ils sont acquis. Cette modification a eu pour effet d'augmenter de $9 600 les frais de publication et d'impression et de $22 500 les fournitures d'expoitation de l'exercice courant.

b) Au cours de l'exercice, la direction a modifié la méthode de comptabilisation des paies de vacances, de la méthode de la comptabilité de caisse à la méthode de la comptabilité d'exercice, ce qui a augmenté les dépenses de l'exercice courant de $46 500, qui ont d'ailleurs été inclus dans le coût du personnel.

Les chiffres correspondants des exercices antérieurs n'ont pas été redressés pour tenir compte de ces modifications de conventions comptables.

3. Prêts à recevoir

| | |
|---|---|
| $ 74 300 | - remboursable durant cinq exercices comme suit: intérêt seulement, payable le premier jour de chaque mois jusqu'au 1er juin 1981. Le taux d'intérêt est le taux préférentiel accordé par les banques. Par la suite, remboursable par paiements égaux de capital et d'intérêt reunis le premier jour de chaque mois, du 1er juillet 1981 au 1er juin 1985. |
| 50 000 | - remboursable par paiements égaux de capital et d'intérêt réunis au taux annuel de 9,125%, le premier jour de chaque mois, du 1er mai 1981 au 1er septembre 1985. |
| 15 300 | - pendant un maximum de cinq ans, au taux d'intérêt annuel de 12½%. |
| 139 600 | |
| 21 900 | - moins la tranche à court terme des prêts à recevoir. |
| 117 700 | |
| (20 000) | - provision pour prêts douteux à recevoir |
| $ 97 700 | |

Association des Universités et
Collèges du Canada
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1981

4. Avances obtenues (consenties à) d'autres organismes

Fonds détenus par l'Association pour être déboursés après l'approbation préalable de l'organisme - ressource:

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| Programmes administratifs | | |
| Programme canadien des bourses du Commonwealth | $161 300 | $ 73 800 |
| G.M.A. - Vénézuela | - | 885 300 |
| Études japonaises | (146 400) | (155 900) |
| Comptes en fiducie | - | 900 |
| Bourses d'études et prix | (1 800) | (10 500) |
| | 13 100 | 793 600 |
| Fonds détenus en fiducie | | |
| Congrès de l'A.C.U. | 31 000 | 45 400 |
| Association des facultés de médecine du Canada | 36 600 | 70 500 |
| Service universitaire canadien outre-mer | (3 200) | (8 400) |
| Service exécutif canadien outre-mer | (100) | (200) |
| Association canadienne des écoles de service social | 42 700 | 36 400 |
| Association canadienne du personnel administratif universitaire | 55 200 | 114 000 |
| Association canadienne des facultés et écoles des études supérieures | 10 500 | 6 000 |
| Centre d'échange de données en sciences sociales | - | (11 400) |
| Fédération canadienne des sciences sociales/ Fédération canadienne des études humaines | (2 400) | (3 600) |
| Autres organismes | 75 000 | (11 600) |
| | 245 300 | 237 100 |
| | $258 400 | $1 030 700 |

Changements survenus au cours de l'exercice

| | Programmes administratifs | Comptes en fiducie | Total | |
|---|---|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | | | | $1 030 700 |
| Recettes | $3 831 300 | $3 086 000 | $6 917 300 | |
| Déboursés | 4 611 700 | 3 077 900 | 7 689 600 | (772 300) |
| Solde à la fin de l'exercice | | | | $ 258 400 |

Association des Universités et
Collèges du Canada
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1981

5. Fonds restreints

Fonds détenus pour besoins spécifiques

| | 1981 | 1980 |
|---|---|---|
| Films d'apprentissage et d'enseignement | $19 600 | $27 900 |
| Conseil canadien de protection des animaux | (32 200) | 2 800 |
| Répertoire canadien des fondations et organismes subventionnaires | - | (29 700) |
| Rapport sur les études canadiennes | 10 500 | 9 200 |
| Autres programmes | (700) | 4 500 |
| | $(2 800) | $14 700 |

Changements survenus au cours de l'exercice

| | | | |
|---|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | | $14 700 | $35 800 |
| Recettes | $305 900 | | |
| Déboursés | 323 400 | (17 500) | (21 100) |
| Solde à la fin de l'exercice | | $(2 800) | $14 700 |

6. Postes extraordinaires

| | |
|---|---|
| 1981 - Gain à la vente d'une installation informatique | $50 000 |
| 1980 - Gain à la vente d'un atelier d'impression | $28 500 |

7. Engagements en vertu des baux à long terme

a) Locaux

L'Association a conclu des contrats de location à long terme portant sur des locaux et du matériel. Les baux relatifs aux locaux requièrent des paiements annuels de $363 900 plus des frais d'échelle mobile relatifs aux baux qui expirent en mai 1986. Certains de ces locaux sont sous-loués à d'autres organismes pour la somme de $234 300 en vertu de baux dont la plupart expirent en mai 1981.

Association des Universités et
Collèges du Canada
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1981

7. Engagements en vertu des baux à long terme (suite)

b) Matériel

Les contrats de location nécessitent des versements selon l'échéancier ci-dessous:

| | |
|---|---|
| 1981-1982 | $51 400 |
| 1982-1983 | 22 600 |
| | $74 000 |

8. Chiffres correspondants

Certains chiffres corresondants de l'état des revenus et dépenses ont été reclassifiés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

## ROLE ET OBJECTIFS DE L'AUCC

**Le contenu du rapport ci-après présenté par le directeur général a été approuvé à l'assemblée annuelle de 1981. Durant les deux jours qui ont précédé immédiatement l'assemblée annuelle, le texte définitif du rapport avait été examiné et discuté dans les détails par le Conseil des recteurs d'université et par le Conseil d'administration de 1980-1981 et avait été recommandé à l'approbation de l'assemblée annuelle.**

Au début de mon mandat de directeur général de l'Association des Universités et Collèges du Canada, en septembre 1980, j'ai décidé de visiter chacun des établissements membres de l'Association, les ministères appropriés des gouvernements provinciaux, les associations provinciales et régionales d'universités, les conseils subventionnaires ainsi que le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, le plus tôt possible. Le but de ces visites était de me mieux renseigner sur nos établissements membres et de voir comment l'AUCC pourrait les servir le plus efficacement possible dans l'avenir prévisible. J'ai maintenant à peu près terminé ce travail et j'estime que la décision prise au départ a été une décision judicieuse.

Personne ne sera étonné d'apprendre que dans un groupe aussi vaste et aussi divers les sentiments ne sont pas unanimes en ce qui a trait au rôle futur de l'AUCC. Cependant, on s'entend remarquablement bien sur la nécessité d'une organisation nationale et sur l'orientation générale que devrait prendre l'Association à ce moment précis de son histoire.

Il n'existe guère d'organisations qui aient fait l'objet d'un examen approfondi plus fréquemment que l'AUCC. Rien d'étonnant alors que des propositions entièrement nouvelles et, dans bien des cas inusitées, aient été formulées au cours de mes visites. Il est important, néanmoins, de prendre des décisions positives concernant le rôle de l'Association dans l'avenir immédiat et de se mettre à l'oeuvre pour accomplir le travail qui s'impose.

Les cadres supérieurs de l'Association ont récemment consacré une semaine ensemble à la revue des notes abondantes que j'ai rédigées à la suite de chacune de mes visites et à un examen détaillé de tous les aspects du fonctionnement actuel de l'AUCC. Je suis extrêmement reconnaissant de la patience, de la compréhension et de la collaboration dont tous les intéressés ont fait preuve tout au long de cet exercice. Le personnel a poursuivi les programmes courants et les activités journalières du Secrétariat de façon admirable tout en s'efforçant de trouver une solution au problème de l'orientation au mieux des services offerts par l'AUCC.

Les propositions ci-après sont le produit final de la revue effectuée par notre personnel et des réunions du Comité exécutif tenues le 25 mars et le 26 mai 1981. Dans l'intervalle entre ces réunions des exemplaires du projet de texte no 5 du présent rapport ont été distribués à tous les recteurs et aux membres du Conseil pour leur permettre de formuler leurs observations, lesquelles ont été examinées par le Comité exécutif le 26 mai.

OBJECTIFS

L'Association des Universités et Collèges du Canada est l'organisation nationale des universités et collèges qui confèrent des grades. Ses objectifs consistent à protéger et à promouvoir les intérêts de l'enseignement supérieur et plus particulièrement ceux de ses établissements membres.

En passant en revue le rôle et les activités de l'AUCC, on a veillé à ne pas perdre de vue les répercussions que toute proposition pourrait avoir sur la Loi du Parlement constituant l'Association en corporation. Cette loi, qui date de 1965, représente une façon inhabituelle de constituer une organisation en corporation. Très peu d'organisations ont été établies de cette façon. Il faudrait tenter l'impossible pour éviter la nécessité de modifier cette loi.

Depuis quelques années, l'AUCC, outre les services offerts dans le domaine des affaires internationales, s'est occupée tout particulièrement d'activités informationnelles, notamment les communications, la liaison et les services de bibliothèque. Pour l'avenir, les circonstances et conditions dans lesquelles se trouvent les universités et collèges du Canada donnent à entendre qu'il faudrait peut-être adopter une attitude plus positive. Parmi ces circonstances il y a l'instabilité et la controverse continues en ce qui concerne les rôles des deux paliers supérieurs de gouvernement, la question de l'agrément, les questions de gestion financière et la réalité grandissante de la négociation collective dans le secteur universitaire.

Bref, il se peut que l'AUCC soit appelée à adopter une position plus cohérente, au nom des universités et collèges, sur un large éventail de questions et engageant à la fois le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux agissant collectivement. La revue ci-après de la gestion et des activités de l'AUCC tient compte de l'évolution de l'organisation dans ce sens.

MEMBRES

On propose que l'AUCC continue d'être une association nationale d'universités et collèges qui confèrent des grades. A la lumière des visites aux établissements membres et des entretiens avec le personnel de l'AUCC et avec des particuliers à l'extérieur du monde universitaire, particulièrement au gouvernement et dans les organismes gouvernementaux, il apparaît clairement que l'Association tire une bonne partie de sa force du fait qu'elle représente des établissements et non des particuliers.

L'Association reconnaît, cependant, le problème que pose le vaste éventail d'établissements qu'elle compte dans ses rangs. Il est recommandé que cette question soit examinée dans le contexte d'une étude des membres de l'AUCC en regard de la question d'agrément.

ADMINISTRATION

La structure actuelle de l'AUCC, à savoir un Conseil d'administration dont les membres sont recrutés dans chacun des secteurs de la collectivité universitaire, un Comité exécutif entièrement composé de recteurs d'université et un Conseil des recteurs d'université formé des administrateurs en chef de chacun des établissements membres, rend la gestion interne de l'Association difficile et parfois embarrassante.

Souvent, les questions d'intérêt primordial doivent être examinées par les trois organismes avant qu'une décision ne soit prise. A l'occasion, il peut se produire des conflits d'intérêts à cause de la composition de ces organismes. Lorsque l'Association parle, son auditoire et parfois même ses propres membres ne voient pas clairement à qui elle s'adresse. Pour redresser cette situation, il est proposé que le Conseil d'administration de l'AUCC se compose de recteurs des établissements membres ainsi qu'il suit:

- le président, pour une période de deux ans;
- durant la première année du mandat du président, le président sortant;
- durant la seconde année du mandat du président, le vice-président;
- le président ou, un autre recteur d'université désigné par le président de chacune des organisations ci-après:
  - l'Association des universités de l'Atlantique
  - la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
  - le Conseil des universités de l'Ontario
  - le Conseil des recteurs d'université de l'Ouest canadien
- un recteur d'université, qui n'occupe pas déjà un poste de directeur, de chacune des régions ou provinces ci-après, Provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario et Provinces de l'Ouest, élu par l'Association pour une période de deux ans, à la condition que deux des recteurs d'université élus au début se voient confier un mandat d'un an pour établir une rotation;
- le directeur général (d'office).

Le quorum serait fixé à six et les suppléants ne seraient pas acceptés.

## ASSEMBLÉES ANNUELLES

De façon générale, on ne perçoit pas comme ayant été utiles les assemblées annuelles tenues en ces dernières années par l'AUCC. De plus, le temps choisi pour la tenue de ces réunions, à savoir la fin du printemps ou le début de l'été alors qu'un bon nombre des établissements membres de l'AUCC sont occupés à la collation des grades, fait qu'il est difficile, et dans certains cas impossible, à certains recteurs d'être présents. De plus, il existe un grand nombre d'autres organisations qui s'intéressent à l'enseignement supérieur et aimeraient avoir l'occasion d'établir des contacts les unes avec les autres et plus particulièrement avec les recteurs. Un bon nombre d'entre elles ont dit qu'il les intéresserait de se réunir avec l'AUCC comme elles avaient l'habitude de le faire dans le passé. On ne les a pas encouragés à le faire depuis quelques années, cependant, et la date choisie pour les récentes assemblées annuelles de l'AUCC a été, pour certaines d'entres elles, une cause de difficultés ou de conflits.

Pour tenter de résoudre certains de ces problèmes, il est proposé que:

1. l'assemblée annuelle de l'AUCC soit renvoyée à l'automne;

2. l'assemblée annuelle soit une réunion de recteurs;

3. chacun des établissements membres ait le même nombre de votes qu'à l'heure actuelle mais que le droit de vote soit accordé au recteur ou au recteur intérimaire et qu'aucun suppléant ne soit autorisé à voter;

4. le quorum soit fixé à 25;

5. le Conseil de l'AUCC nomme chaque année un comité des candidatures;

6. si possible, l'assemblée annuelle se tienne en même temps qu'une grande conférence qui aurait pour thème une question d'intérêt national dans le domaine de l'enseignement supérieur;

7. les membres associés ayant des intérêts connexes soient encouragés à organiser, s'ils le désirent, des réunions au même endroit, immédiatement avant, durant ou après les réunions de l'AUCC.

## RÉUNIONS GÉNÉRALES

Outre l'assemblée annuelle, les membres devraient se réunir au moins deux fois par année pour discuter de questions d'intérêt commun. A ces réunions assisteraient le recteur et(ou) une personne désignée par lui, en plus de personnes-ressource, selon les besoins.

## AGRÉMENT

A la différence d'un bon nombre d'autres pays, le Canada n'a jamais eu de système officiel d'agrément des institutions pour les universités et collèges qui confèrent des grades. On n'a pas éprouvé le besoin d'un tel processus parce que les normes aux fins des grades canadiens, particulièrement au niveau du 1er cycle, ont tendance à s'appliquer d'un bout à l'autre du pays. En pareilles circonstances, les organismes, tant au Canada que dans d'autres pays, ont eu tendance à considérer l'adhésion de l'AUCC comme l'équivalent de l'agrément de l'institution, pour leurs propres fins.

Bien que l'AUCC ne souhaite pas particulièrement être mêlée aux questions d'agrément des institutions, ce point ne saurait lui échapper. Sans établir une procédure d'agrément, l'AUCC aurait peut-être avantage à revoir ses critères d'adhésion et de songer à la possibilité que l'adhésion à l'Association devienne effectivement l'équivalent de l'agrément de l'institution.

A ce sujet, et tel qu'il est mentionné dans l'article du présent rapport concernant les membres, il est recommandé que le Conseil de l'AUCC prenne les mesures voulues pour examiner les critères d'adhésion à l'Association et la question de l'agrément des établissements, dans l'intention de présenter des recommandations bien précises à être examinées par les recteurs le plus tôt possible.

## RÔLE DE L'AUCC

### Critères généraux

Lorsque l'Association examinera la question de savoir si elle doit ou non se charger d'une tâche particulière, elle se fondera sur les critères ci-après:

(i) la tâche sera dans l'intérêt d'un ou de plusieurs des secteurs ci-après:

  a) enseignement supérieur en général,
  b) les universités et les collèges universitaires du Canada,
  c) les membres associés de l'AUCC;

(ii) la tâche ne pourrait pas être mieux exécutée par un établissement membre pris individuellement ou par un groupe d'établissements membres;

(iii) la tâche ne pourrait pas être mieux exécutée par l'AUCC en collaboration avec les associations régionales et provinciales et (ou) les membres associés;

(iv) la tâche sera utile à un nombre important d'établissements membres;

(v) des fonds suffisants sont disponibles pour l'exécution de la tâche.

Critères pour les services contractuels

Souvent l'AUCC s'occupe de tâches en vertu de contrats négociés avec une autre organisation ou un autre organisme. Pour déterminer si l'Association doit ou non se charger de pareilles tâches, on devrait s'inspirer des critères ci-après:

1. De l'avis de l'AUCC, le service contractuel doit intéresser la collectivité universitaire canadienne et lui être profitable.

2. Si le service s'adresse à un ou plusieurs pays en voie de développement, il devrait, de l'avis de l'AUCC et des pays en cause, convenir aux besoins de ces pays.

3. Le service devrait favoriser les intérêts des universités canadiennes et aider ces dernières, selon que peuvent le déterminer le Conseil d'administration de l'AUCC et des études périodiques, et il doit bénéficier de l'appui continu et sans équivoque des établissements membres de l'AUCC.

4. Le service doit être tel qu'il n'est pas présentement et ne sera probablement pas à l'avenir assuré par une seule université canadienne ou par un consortium d'universités canadiennes.

5. Lorsqu'une autre organisation se montrera intéressée à se charger du contrat, le Secrétariat de l'AUCC examinera la question de savoir qu'il doit ou non recommander que l'Association entre en concurrence pour obtenir le contrat et il fondera sa décision sur ce qu'il considère être au mieux des intérêts des établissements membres de l'AUCC. Le Secrétariat fera connaître au Conseil d'administration les raisons qui le poussent à proposer la concurrence et ne présentera une soumission qu'après avoir obtenu l'approbation du Conseil et avoir reçu de ce dernier l'assurance que les recteurs d'université accorderont un appui continu à l'activité en question.

6. Lorsque le Conseil d'administration de l'AUCC a déterminé qu'un service contractuel proposé satisfait aux critères ci-dessus et que l'Association s'en chargera, le directeur général de l'AUCC aura à déterminer si le service contractuel serait mieux administré directement par le Secrétariat de l'AUCC ou par voie de sous-traitance partielle à une autre organisation.

7. Lorsque l'AUCC s'occupe d'un service contractuel:

   a) l'Association devrait avoir le contrôle administratif et financier de l'entreprise;

b) le budget de l'entreprise devrait comprendre tous les coûts, tant directs qu'indirects, et si des fonds de l'Association doivent être affectés à l'entreprise, ces fonds devraient être nettement identifiés et inscrits au budget avant que le contrat ne soit signé.

FONCTIONS

Les diverses fonctions et tâches que pourrait entreprendre l'AUCC sont presque sans limites et le niveau auquel l'Association pourrait s'engager dans chacun des cas offre un vaste éventail de possibilités. Dans son étude récente du fonctionnement de l'AUCC, le Secrétariat en est venu à l'exposé ci-après des activités qui pourraient être considérées comme essentielles dans l'avenir. Ces activités constituent le rôle maximum que l'AUCC pourrait remplir avec les cotisations qu'elle obtient des membres d'après la formule actuelle de financement.

1. Communications, liaison et publicité

Fonctions:

- échange de renseignements à l'intérieur de la communauté universitaire et entre la communauté universitaire et d'autres collectivités;

- communications au grand public et exposé des préoccupations de l'AUCC et de ses établissements membres;

- relations avec d'autres organisations, y compris la planification et la poursuite des efforts éventuellement déployés dans le domaine de la coopération;

- publicité autour du rôle des universités dans la société canadienne.

Activités:

- programmes d'information et de publications;

- correspondance;

- rapports avec les media;

- présence et participation à des réunions;

- assurer la participation aux activités de commissions paritaires et à d'autres activités culturelles sur le plan international;

- visites et échanges sur le plan international;

- communication de renseignements sur les diplômes universitaires et analyse des équivalences.

Auditoires:

- la communauté canadienne des universités;
- la collectivité apparentée aux universités;
- les politiciens;
- les ministères et organismes gouvernementaux;
- les media;
- le grand public;
- la communauté internationale de l'enseignement supérieur.

2. Relations avec les gouvernements - Lobbying

Programme intensifié de relations avec les politiciens et les fonctionnaires de niveau supérieur pour assurer une meilleure compréhension du rôle, des intérêts et des préoccupations des universités canadiennes et pour en arriver à des résultats positifs pour la communauté universitaire. Prévoir autant que possible les problèmes qui surgiront et être prêts à réagir rapidement et efficacement dans l'intérêt des établissements membres de l'AUCC. Cette activité constituera l'une des principales responsabilités du directeur général mais elle nécessitera également une participation directe du Comité exécutif, de certains ou de la totalité des recteurs, des organisations de membres associés, etc. Elle exigera en outre l'apport d'un vigoureux personnel de soutien, de façon continue et aussi pour répondre aux besoins dans certains cas particuliers.

3. Études et analyses de politiques

Un programme accru de rassemblement de données et d'informations, ajouté à une capacité d'analyse et d'établissement de rapports, de comptes rendus généraux, d'exposés de principes, etc. Cette activité se limiterait aux possibilités internes et s'ajouteraient aux études entreprises par un établissement, un groupe d'établissements, des organisations de membres associés, etc. pour le compte de l'AUCC. Les études de grande envergure (comme les rapports Leslie et Symons) exigeraient des fonds extérieurs ou additionnels.

4. Relations de travail - Négociation collective

Le rassemblement, la conservation et la diffusion de données statistiques et de renseignements sur les relations de travail, y compris la négociation collective, chez les professeurs, les administrateurs et les membres du personnel de soutien, par tout le pays. La dotation en personnel compétent en outre permettrait d'offrir des conseils aux établissements membres, sur demande.

| SOMMAIRE | GOUVERNEMENTS | UNIVERSITÉS | ORGANISATIONS EN RAPPORT AVEC LES UNIVERSITÉS | PUBLIC (Y COMPRIS LES MEDIA) | DOMAINE INTERNATIONAL |
|---|---|---|---|---|---|
| COMMUNICATIONS LIAISON ET PUBLICITÉ | X | X | X | X | X |
| RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS - LOBBYING | X | | X | X | |
| ÉTUDES ET ANALYSES DE POLITIQUES | | X | X | | X |
| RELATIONS DE TRAVAIL ET NÉGOCIATION COLLECTIVE | | X | | | |

La liste ci-dessus suppose que les services financiers et administratifs du Secrétariat continueront d'être assurés à l'aide des cotisations courantes des membres. Elle s'appuie également sur le fait que la bibliothèque de l'AUCC serait considérée comme un centre de documentation financé au moyen des cotisations des membres et servant d'appui au travail du Secrétariat. On étudiera la possibilité d'obtention de fonds extérieurs, dans l'avenir, pour permettre au centre de documentation de se développer de façon à devenir une bibliothèque de recherche dans le domaine de l'enseignement supérieur au Canada.

La liste ci-dessus n'inclut pas les activités de l'AUCC financées à l'aide de fonds provenant de l'extérieur ou là où les services sont assurés moyennant rétribution, par exemple:

- les activités du Secrétariat pour le développement international;

- l'administration du Programme de bourses du Commonwealth;

- l'administration de bourses d'études des 1er, 2e, et 3e cycles offertes par le secteur privée au Canada;

- les colloques sur les relations de travail et la négociation collective dans les universités.

Il faudrait redresser les anomalies qui existent dans un certain nombre de postes au Secrétariat, particulièrement au niveau des postes les plus faiblement rémunérés, en ayant recours à de nouvelles réductions de personnel et en utilisant les économies ainsi réalisées pour soutenir la concurrence du marché local de l'emploi.

Voici une liste d'autres services que l'AUCC pourrait offrir à la seule condition de disposer de fonds supplémentaires (par ex. contributions spéciales, subventions extérieures, rétribution de services, etc.) ou si certains articles de la liste ci-dessus d'activités essentielles étaient supprimés:

1. Programme vigoureux de relations publiques;

2. Études de grande envergure;

3. Vaste service de relations de travail et de négociation collective, y compris l'aide à la table de négociation;

4. Bibliothèque spéciale pour la recherche.

Une fois le rôle et les fonctions de l'AUCC déterminés pour l'avenir immédiat, l'organisation du Secrétariat fera l'objet d'un examen et sera remaniée au besoin pour que le rôle prévu puisse être rempli.

## STATUTS ADMINISTRATIFS

Un bon nombre des recommandations contenues dans le présent rapport empiètent sur les statuts administratifs de l'Association. On conseille de proposer le moins de changements essentiels possible aux statuts administratifs, pour fins d'étude à l'assemblée annuelle de 1981. Tous les autres changements aux statuts administratifs, que pourraient nécessiter les recommandations contenues dans le présent rapport, pourraient ensuite être présentés au cours de l'année 1981-1982 pour être examinés aux assemblées annuelles subséquentes.

## OBSERVATIONS

Tel que mentionné précédemment dans le présent rapport, ces propositions ont été longuement discutées et des recommandations concernant la composition, les pouvoirs et les réunions du Conseil d'administration seront soumises au Conseil d'administration et, avec l'approbation de celui-ci, seront présentées à l'assemblée annuelle les 15 et 16 juin 1981. Nous osons croire

que ces réunions permettront au directeur général et aux cadres supérieurs du Secrétariat de procéder rapidement au remaniement interne nécessaire, à la suite de ces réunions.

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. Alan J. Earp
Recteur
Brock University

Les douze mois écoulés depuis notre dernière réunion à l'Université Laval, en juin dernier, pourraient être considérés comme des mois de réorientation pour l'Association. Nous avons accueilli un nouveau directeur général; le sigle FPE est entré dans notre vocabulaire. M. Thibault nous a quittés presque immédiatement après cette réunion pour assumer ses nouvelles responsabilités de recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface et M. Gillmore n'a pu entrer en fonction avant le mois de septembre. Cependant, au terme de cette période de transition l'Association a rapidement repris son élan. Il est vite apparu clairement que nous aurions la possibilité de nous occuper immédiatement du remaniement de nos propres structures pour les mieux adapter aux besoins des années quatre-vingt et que nous devrons de toute urgence faire connaître l'avis de nos membres aux ministères et organismes appropriés du gouvernement fédéral; en même temps, il faudra continuer d'assurer à nos membres les services dont ils bénéficient présentement.

Dans l'intention de se mieux renseigner sur la collectivité qu'il aura à servir, le nouveau directeur général a décidé de rendre visite à tous nos établissements membres et il a réussi à le faire ce qui, en soi, représente une réalisation de taille. Je dois vous avouer qu'il s'est trouvé des moments où, en tant que président, j'aurais aimé qu'il fût à Ottawa plutôt que sur la route ou dans les airs (et je suis certain que M. Gillmore lui-même l'aurait voulu encore plus souvent que moi). Ce fut cependant une sage décision et un grand nombre de dirigeants m'ont parlé de ces visites de façon élogieuse.

Pendant ce temps, la publication de l'étude longtemps attendue sur le financement des universités (rapport Leslie) a imposé une lourde tâche à Mme Rosemary Cavan et à Mlle Joan Rondeau (et a fortement grevé le budget de l'Association). Tous ont été à la hauteur de la tâche et le rapport a joué un rôle utile en situant dans sa perspective historique la question courante du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement supérieur et en servant de thème à la réunion que le Conseil des recteurs d'université a tenue en novembre, à Calgary. A cette réunion, on a averti, tardivement peut-être, les dirigeants par tout le Canada de l'ampleur des dangers qui les menacent. On a rappelé avec force aux recteurs déjà préoccupés par les relations avec leurs gouvernements provinciaux, combien ils sont dépendants de l'échiquier fédéral, dépendance que les arrangements de 1977 en matière de financement ont délibérément obscurcie et sur laquelle les gouvernements provinciaux n'ont pas voulu attirer trop d'attention.

C'est là une question à propos de laquelle les universités canadiennes pourraient faire cause commune et au regard de laquelle les préoccupations concernant la négociation collective, voire les iniquités du Bill C-67, doivent pâlir. Durant les mois écoulés, des observations ont été

vigoureusement formulées par des recteurs, individuellement, des groupes et des délégations et par les dirigeants et le Comité exécutif de l'Association. Pendant tout ce temps, le directeur général a non seulement joué lui-même un rôle de premier plan mais il a accompli un travail remarquable en nous tenant au courant de la situation.

Il est trop tôt pour savoir quels effets ces efforts ont pu avoir mais il est déjà évident que les recteurs d'université ont réussi à se faire entendre et que quelques-uns du moins de nos gouvernants ont réfléchi sérieusement à la question du retrait total du gouvernement fédéral des affaires de l'enseignement postsecondaire. L'allocution que nous venons d'entendre ici en est une preuve.

Il ne se trouve pas de pays, quelle que soit son importance et de quelque façon qu'il soit structuré, qui ne reconnaisse pas clairement l'intérêt du gouvernement national dans les universités du pays. Comme je me plais à la répéter à l'occasion de cérémonies universitaires d'un bout à l'autre du Canada, la science et la recherche débordent les frontières des provinces. La mobilité et l'égalité des chances sont des questions qui intéressent le Canada tout entier.

Il y a eu d'autres questions importantes, quoique de moins grande envergure, au sujet desquelles nous avons formulé des observations. Nous nous sommes présentés devant le Groupe d'étude fédéral-provincial sur l'aide aux étudiants et devant le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale ainsi que devant le Groupe d'étude parlementaire sur le FPE et, question de varier agréablement notre activité, nous avons assisté à des installations de recteurs. Nous avons demandé un accroissement de fonds pour les conseils de recherches, nous avons exercé des pressions pour obtenir une exemption tarifaire et nous avons protesté contre l'absence de consultation sur des questions qui nous touchent.

J'imagine qu'à l'avenir les occasions de telles plaintes seront moins fréquentes. J'ai l'impression que l'AUCC jouit de la reconnaissance qu'elle mérite en tant que porte-parole des universités du Canada et de leurs recteurs, ces derniers étant évidemment tous capables de s'exprimer eux-mêmes, ce qu'ils doivent d'ailleurs continuer de faire. Il se trouve, cependant, d'innombrables occasions où il est impossible ou peu pratique qu'ils le fassent tous, et d'autres occasions où il ne doit y avoir qu'un seul point de référence. (Cette reconnaissance croissante est en grande partie attribuable au respect dont jouit notre directeur général et au zèle qu'il met à s'attaquer aux tâches qu'il a à remplir).

Les relations avec les associations et les conseils provinciaux et régionaux demeurent étroites et je suis particulièrement reconnaissant aux présidents de ces organismes d'avoir accepté de faire partie du Comité exécutif de l'AUCC en dépit des très lourdes responsabilités qui leur incombent déjà, en plus de leurs fonctions d'administrateurs en chef de leurs propres institutions, fonctions dont aucune ne saurait être qualifiée de sinécure. Nous n'avons pas pu faire tout ce que nous aurions dû faire et entre autres péchés d'omission que je dois confesser il y a la négligence du Conseil d'administration qui, jusqu'à hier, ne s'était pas réuni depuis la dernière assemblée annuelle. Vu la composition du Comité exécutif, celle du Conseil était en quelque sorte anormale, comme la

plupart de ses membres l'ont reconnu. Néanmoins, nous avons grandement abusé de leur patience et nous avons lieu de leur être reconnaissants de leur collaboration. L'approbation de la nouvelle structure, évolution logique dans le sens prévu il y a quatre ans dans le rapport Watts, facilitera considérablement le travail de l'Association pour l'avenir.

Toutefois, si nous convenons maintenant que l'AUCC doit accroître son efficacité dans le domaine du lobbying (terme qui me répugne énormément) et de la publicité, nous, les recteurs, à titre personnel, devons également nous soucier d'être bien informés et efficaces dans l'exercice de ces fonctions. Présentement, il y a lieu de croire que, à quelques exceptions évidentes près, nous ne sommes pas considérés comme faisant preuve de beaucoup de perspicacité, voire de sensibilité, au chapitre de la politique. J'estime que chacun d'entre nous doit consacrer quelque temps à cette question si nous voulons que nos initiatives sur les plans national, provincial ou régional portent des fruits.

A certaines des installations auxquelles j'ai assisté depuis deux ans, j'ai pris l'habitude de citer Robin Harris lorsqu'il déclare que ce ne sont pas les recteurs qui font l'université. Si cela est vrai des universités, c'est doublement vrai pour des associations comme la nôtre où le véritable fardeau retombe sur les épaules des membres du personnel. Je tiens à dire à ces derniers combien j'ai apprécié leur dévouement à la cause des universités du Canada et combien je leur suis reconnaissant de tout ce qu'ils ont fait pour nous être utiles.

Je tiens également à exprimer mon appréciation des égards d'un grand nombre de mes collègues recteurs à mon endroit. Je désire remercier tout particulièrement mes collègues francophones d'avoir toléré mon français nettement insuffisant. Comme je souhaiterais avoir, dans leur langue première, la compétence qu'ils possèdent tous dans ma propre langue. Une fois que j'aurai quitté la présidence de l'AUCC, peut-être me sera-t-il donné de suivre le cours d'immersion dont j'ai besoin.

# ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Allan K. Gillmore
Directeur général
AUCC

Un des problèmes inhérents à l'ancienne structure de l'AUCC tenait à la coutume voulant que le Directeur général fasse rapport au Conseil des recteurs d'université, au Comité exécutif, au Conseil d'administration et à l'assemblée annuelle dans l'espace de deux jours, à ce moment précis de l'année. Comme tous ces groupes partagaient les mêmes intérêts et vu que plusieurs d'entre vous appartenaient aux quatre organismes il était presque impossible d'éviter de vous imposer des répétitions fastidieuses. Avec les changements importants qui ont été opérés dans la structure de l'Association depuis deux jours, on a surmonté cette difficulté et je me plais à espérer qu'elle sera évitée dans l'avenir.

Comme vous le savez, j'ai eu le privilège de faire une visite à tous nos établissements membres depuis mon entrée en fonction au poste de Directeur général de votre Association, en septembre dernier. Les recommendations contenues dans le rapport que je vous ai présenté concernant la structure et le rôle de l'AUCC reflètent diverses suggestions qui m'ont été faites au cours de ces visites. Nous avons maintenant discuté ce rapport et vous avez pris vos décisions au sujet de ces questions. Je vais rapporter ces décisions au Secrétariat où, avec l'aide des cadres supérieurs, j'établirai un organigramme conçu de façon à nous permettre de réaliser au mieux les objectifs de l'AUCC. Je vous tiendrai parfaitement au courant des décisions qui seront prises relativement à l'organisation du Secrétariat, au cours de réunions futures de l'Association.

Je profite de l'occasion, cependant, pour vous dire combien j'ai apprécié personnellement toute la collaboration et l'aide dont j'ai bénéficié au cours des dix mois écoulés depuis que j'occupe mon nouveau poste. Le personnel à Ottawa a été magnifique. Il avait tout lieu de s'attendre à ce qu'un nouveau directeur s'impose dès son arrivée et entreprenne de tout remanier du jour au lendemain. Au contraire, j'ai pris le bas du pavé et j'ai confié la marche des affaires au personnel en place, pendant que j'irais consulter nos membres d'un bout à l'autre du pays. Je n'aurais pas pu souhaiter un appui plus loyal et j'en suis très reconnaissant.

Je me dois également d'adresser des remerciements aux recteurs d'un océan à l'autre qui m'ont toujours répondu sans hésitation

dès que je leur ai demandé si je pouvais me rendre chez eux. Ils ont en outre donné généreusement de leur temps lorsque je leur ai demandé d'entreprendre des travaux en faveur du système universitaire dans son ensemble. Le nombre d'heures qu'ils ont consacrées au seul lobbying, à la demande de l'AUCC, est incroyable. J'adresse des remerciements spéciaux, il va sans dire, aux membres du Comité exécutif et, plus particulièrement, au président et au vice-président.Je ne cesse jamais de m'émerveiller devant la somme de temps qu'ils ont consacrée à des tâches qui parfois, j'en suis certain, doivent leur avoir paru fort ingrates. En votre nom et en mon nom personnel, je tiens à leur dire un "merci" très sincère.

Ce que j'aimerais tout particulièrement faire ici serait de vous communiquer quelques observations concernant l'état de santé général du système universitaire au Canada, tel que je l'ai perçu au cours de mes visites. Même si je dois admettre que ces visites ont été très brèves et que je ne pouvais espérer en retirer une connaissance en profondeur de chacun des établissements, je n'en ai pas moins la ferme conviction qu'elles ont été remarquablement productives et qu'elles m'ont effectivement permis de prendre vraiment conscience de la condition de la communauté universitaire canadienne.

Tout d'abord, permettez-moi d'affirmer que les universités canadiennes sont remarquablement bien portantes malgré les nombreuses difficultés auxquelles elles ont eu à faire face en ces dernières années. Avec certains d'entre vous, j'ai assisté à une réunion des recteurs des universités du Commonwealth, il y a quelques semaines,et j'ai également eu l'avantage de passer une semaine à Washington où j'ai rencontré mon homologue et les dirigeants d'un certain nombre d'associations oeuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur, aux États-Unis. Bien qu'il ne soit guère réconfortant pour vous de savoir que d'autres sont aux prises avec des difficultés au moins tout aussi considérables que celles auxquelles nous sommes présentement confrontés ici, auCanada, je puis vous assurer que relativement parlant nous avons à rendre grâce d'une foule de choses. Cela ne veut pas dire que l'avenir immédiat soit reluisant ou exempt de problèmes; je suis convaincu, cependant, que nous pouvons et que nous allons vaincre les difficultés qui nous attendent.

Si j'avais à formuler en ce moment une critique de nos universités canadiennes, ce serait au sujet de leur tendance, en quelque sorte, à éprouver un sentiment injustifié d'infériorité et de pessimisme appréhensif. Nous sommes convaincus que le public a une piètre idée des universités et que la situation ira probablement de mal en pis. Personnellement, je crois que les faits justifieraient des conclusions tout à fait différentes et que nous devrions prendre connaissance d'un feuillet de Bell

Canada qui organisait récemment une campagne de relations publiques des plus efficaces incitant à la fierté du travail bien fait. Il y a une foule de choses que nos universités canadiennes font vraiment très bien.

Prenons l'enseignement, par exemple. Il est vrai qu'on peut trouver ici et là des exemples de rendement médiocre chez certains professeurs et ce sont des cas qui malheureusement ont tendance à tenir la manchette des journaux. Comme me l'a plus d'une fois mentionné l'un d'entre vous, "on ne peut pas avoir un zoo sans des singes". La grande majorité de nos professeurs, cependant, sont d'excellents enseignants et font un travail magnifique en classe. Les grades conférés au Canada sont hautement appréciés et reconnus partout dans le monde. Tout titulaire d'un premier grade de n'importe lequel des établissements membres de notre Association est bienvenu aux études supérieures dans certains des centres les plus prestigieux de haut savoir à l'étranger. Durant notre voyage de retour des réunions de l'ACU tenues récemment à Hong Kong, nous avons fait un court séjour à Honolulu où nous avons pu lire en première page d'un journal de l'endroit un long article sur le décès d'un professeur de médecine à l'Université d'Hawaii, qui avait été désigné au cours de six années consécutives comme étant le professeur le plus remarquable de l'institution. L'article mentionnait que ce professeur avait reçu toute sa formation classique dans deux universités au Canada. Nous supposons que les professeurs ne jouissent pas d'une haute considération dans l'esprit de l'homme de la rue. Cependant, une enquête menée récemment dans les Maritimes donnerait l'impression du contraire. Nous sommes portés à supposer que les inscriptions aux programmes techniques augmenteront alors que la fréquentation des universités diminuera parce qu'un certificat de plombier vaudra peut-être plus sur le marché qu'un grade en humanités. Le fait est que le grade universitaire continue d'être reconnu comme un bien précieux, dans tous les milieux.

En reculant les frontières du savoir la communauté universitaire n'a cessé d'apporter une contribution importante à la société dans son ensemble; pourtant, ici encore nous semblons parfois hésiter à reconnaître publiquement la véritable importance de cette contribution. Il y a à peine quelques semaines, le recteur d'une université canadienne publiait dans un journal de fin de semaine une liste détaillée très imposante des travaux de recherche qui sont présentement en cours à son établissement et qui auront des répercussions très directes sur notre mode de vie au Canada. Des listes du même genre, plus ou moins longues, pourraient être attribuées à chacune de nos institutions. En outre, nous faisons beaucoup de ce qu'il est convenu d'appeler la recherche "pure" dont personne ne saurait estimer la valeur réelle. A ce propos, il existe une charmante histoire que

raconte Lloyd Barber au sujet d'un recherchiste aux laboratoires de Bell Canada qui, au début des années 40, avait fait rapport d'une entreprise ayant abouti à la production d'un objet qu'on avait appelé un transistor et qu'on avait décrit comme étant quelque chose ressemblant à un tube à vide mais plus petit et ayant une diode de plus. A la fin du rapport il était mentionné que cet objet aurait peut-être quelque utilité dans l'avenir. Tous, nous savons jusqu'à quel point cette découverte particulière a transformé notre mode de vie.

Un autre aspect de la vie universitaire au Canada que nous tenons parfois pour acquis et que nous sommes portés à passer presque sous silence est la contribution que nos institutions apportent à la vie de la collectivité dans son ensemble. Au cours de mes voyages d'un bout à l'autre du Canada, je n'ai pas manqué d'être impressionné en voyant jusqu'à quel point un bon nombre de collectivités doivent à leurs universités la qualité de la structure culturelle, économique et sociale de leur société. Les universités canadiennes ne sont pas des tours d'ivoire isolées des collectivités dans lesquelles elles se trouvent. Les orchestres symphoniques, les centres des arts visuels et du spectacle, les entreprises grandes et petites, les gouvernements locaux bénéficient tous de la présence de nos institutions au milieux d'eux. Dans certains cas, la viabilité économique même de la collectivité dépend de l'existence de son université.

Dans le moment, il va sans dire que nous sommes tous obsédés par notre préoccupation de trouver les fonds nécessaires pour maintenir et développer le système d'enseignement supérieur dont nous avons tout lieu d'être fiers. Il est évident qu'il n'existe pas de solution facile au problème. Comme Lloyd Barber se plaît à le dire en citant son philosophe américain préféré, Ann Landers, "Si vous pensez que l'instruction coûte cher, tentez l'ignorance".

Il est presque banal de dire que nous serons en présence de problèmes énormes dans l'avenir prévisible. A notre assemblée annuelle, l'an dernier, M. Larkin Kerwin a insisté sur "la reconnaissance, par le CDRU, du fait que nous sommes à la veille d'une crise grave des universités canadiennes".

On me dit que le symbole employé par les Chinois pour indiquer le mot "crise" et celui qu'ils utilisent pour indiquer le mot "possibilité" sont presque identiques. J'ai la ferme conviction que les crises qui nous menacent offriront effectivement aux universités canadiennes des possibilités de continuer de grandir et de servir ce merveilleux pays qui est le nôtre et qui est certainement l'un des plus favorisés au monde. Chacun de nous, au Secrétariat, sera heureux d'avoir l'occasion de travailler de concert avec vous à l'exécution des tâches qui nous attendent.

## ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

L'honorable Francis Fox
Secrétaire d'État

Je suis très heureux d'être des vôtres aujourd'hui pour venir vous entretenir du rôle du gouvernement du Canada dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Ce qui m'a fait plaisir en particulier dans la lettre d'invitation que m'a envoyée votre président, le professeur Alan Earp, ce fut de constater que l'AUCC appuyait fermement l'idée d'une présence nationale dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. D'ailleurs, vous avez même repris cette idée dans l'exposé que vous avez présenté devant le comité parlementaire spécial chargé d'étudier les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je suis certain que le comité a fort apprécier votre judicieuse intervention dans ce débat.

Il existe d'importantes raisons pour expliquer la participation du gouvernement national dans le domaine de l'éducation - une participation qui s'est manifestée de bien des façons depuis plus de 30 ans. En fait, cette participation remonte à plus de 50 ans mais ce n'est qu'il y a 30 ans que le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'organisme qui vous a précédé, a commencé à accorder des subventions générales aux universités.

Les rajustements de l'après-guerre ont aussi contribué à ce que le gouvernement fédéral verse une aide à l'éducation. Au retour du front, les anciens combattants demandèrent aussitôt de l'aide au pays qui, de son côté, voulait s'empresser de leur rendre ce qu'ils avaient perdu ou avaient failli perdre à la guerre. C'est ainsi qu'on commença à verser des subventions aux anciens combattants et à subventionner les universités où ils s'inscrivaient. Les inscriptions, à cause des anciens combattants, étaient donc beaucoup plus élevées que la normale. Il fallut élargir les bases de l'éducation, la démocratiser en quelque sorte. Les programmes des anciens combattants furent suivis par des subventions au prorata qui furent maintenues jusqu'en 1966. Les contributions que le gouvernement fédéral versait aux universités atteignaient alors presque les 100 millions de dollars.

Puis ce furent les programmes à frais partagés, et la contribution fédérale en ce domaine en 1966-1967 grimpa jusqu'à 400 millions de dollars.

Les programmes à frais partagés durèrent dix ans et nous versions déjà à ce moment-là, 1.6 milliard de dollars. Puis vint le financement des programmes établis qui en est maintenant à sa cinquième année; à ce chapitre, la contribution fédérale, y compris les points d'impôt, est de 3 milliards de dollars. Si nous y ajoutons d'autres programmes connexes du gouvernement fédéral (main-d'oeuvre, recherches, bilinguisme dans l'enseignement, aide aux étudiants), nous en arrivons à plus de 5 milliards.

En outre, la participation du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire repose sur le principe que l'éducation - et la société en prend de plus en plus conscience - est une affaire nationale car elle

rejoint les aspirations fondamentales des Canadiens de toutes les régions du pays.

Je considère que notre préoccupation majeure, et c'en est une, je sais, que vous partagez, doit être de rechercher l'excellence dans notre système d'enseignement postsecondaire. Nous cherchons par notre appui à y maintenir et à y renforcer l'esprit critique et les connaissances dignes d'une nation développée.

Il est important d'établir sur quoi se fonde la participation du gouvernement national dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, compte tenu que certaines personnes la contestent. Cette participation repose sur cinq grands principes fondamentaux.

Premièrement, le gouvernement national a un rôle de premier plan à jouer dans l'enseignement postsecondaire car les institutions postsecondaires sont les instruments privilégiés qui peuvent nous permettre de réaliser des objectifs nationaux. Je vais revenir sur ces objectifs.

Deuxièmement, le gouvernement national a tout intérêt à ce que le système d'enseignement postsecondaire soit vigoureux et à ce qu'il soit accessible à la grande majorité des gens. Les étudiants, par exemple, ont tout particulièrement bénéficié des subventions fédérales. Grâce à cette aide, les étudiants de toutes les couches socio-économiques peuvent aspirer à des études supérieures.

Troisièmement, la recherche et la formation de la main-d'oeuvre. Le gouvernement du Canada joue depuis longtemps un rôle de "leader" dans le domaine de la recherche, et la recherche a aussi une dimension nationale. Par ailleurs, il y a des intérêts nationaux qui sont en jeu sur le plan de la main-d'oeuvre et des fluctuations du marché du travail. En fait, le gouvernement a un rôle bien déterminé à jouer dans le domaine de l'éducation des adultes et on lui reconnaît ce rôle depuis le début du siècle.

Quatrièmement, les établissements d'enseignement postsecondaire sont des institutions tout autant nationales que provinciales. Leur financement à l'échelon national les incitent à se situer dans une perspective pancanadienne.

Cinquièmement, l'évolution des choses dicte au gouvernement national qu'il doit, de toute nécessité à l'avenir, continuer de jouer un rôle important dans ce domaine. Par exemple, les rapports se font de plus en plus étroits entre l'éducation et la formation, entre l'éducation et la culture, entre l'éducation et les communications. Le gouvernement national est déjà présent dans ces domaines. Il serait donc illogique de vouloir y tracer une ligne de démarcation nette entre les responsabilités du gouvernement national et celles des gouvernements provinciaux.

Afin de mieux comprendre la situation, nous pouvons nous poser la question suivante: "Qu'adviendrait-il si le gouvernement du Canada décidait de se retirer complètement de l'enseignement postsecondaire"?

Les experts en matière constitutionnelle pourraient, citant l'article 93 de l'AANB, se réjouir de cette initiative, mais bien des milieux s'en inquiéteraient. Tout le système d'éducation en subirait le contre-coup sur-le-champ. Certains services disparaîtraient, des installations tomberaient en décrépitude, la capacité de recherche serait réduite. Les étudiants canadiens en sentiraient aussi les effets.

L'aide que le gouvernement fédéral verse à l'enseignement a atteint des proportions considérables; cette aide représente aujourd'hui environ 58% de toutes les contributions faites au pays au titre de l'enseignement postsecondaire. Cependant, en raison de la façon dont il verse cette aide, c'est-à-dire par le truchement de transferts fiscaux et de points d'impôt, ses contributions ne sont pas connues du public. Le gouvernement du Canada ne se cache pas pour dire qu'il aimerait qu'on sente davantage sa présence, que par ailleurs, les dépenses qu'on fait de ses fonds soient plus rigoureusement justifiées et que l'on tienne compte davantage des objectifs nationaux.

Quels sont les objectifs nationaux en matière d'éducation? On en parlait depuis un certain temps mais en termes relativement vagues. Et pourtant, on ne peut progresser dans ce domaine-là sans d'abord comprendre clairement ce que nous recherchons. Lorsque je me suis présenté, jeudi dernier, devant le comité parlementaire spécial chargé d'étudier les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, je leur ai présenté 12 objectifs, - 12 objectifs qui d'après moi peuvent être considérés nationaux. Ils représentent l'aboutissement d'une longue réflexion du côté fédéral. Il ne sont pas parfaits. Je suis confiant que, par le biais d'un débat public, ils seront rafinés, que d'autres s'y ajouteront.

Ce serait trop long de vous les présenter tous en détail aujourd'hui. Mais vous pourrez en prendre connaissance car j'ai fait le nécessaire pour que vous puissiez avoir aujourd'hui copie de l'exposé que j'ai fait devant le comité parlementaire. Je vous prie d'ailleurs de me faire part de vos commentaires sur mon exposé. Je dirai simplement que les objectifs ont trait à l'aide générale à l'enseignement postsecondaire, à la main-d'oeuvre, à la mobilité, à la recherche, à la connaissance du pays et des Canadiens, au civisme, à l'identité linguistique et culturelle, à l'accessibilité, à l'équité, aux relations internationales et à la scolarisation des gens qui relèvent de la compétence fédérale comme les autochtones.

Je vais vous dire un mot sur cinq de ces douze objectifs. Cela ne veut pas dire que je juge ces cinq plus importants que les autres, mais je n'aurai pas le temps de les aborder tous.

Prenons, par exemple, l'objectif qui a trait à la main-d'oeuvre. Il s'agit de veiller à ce que la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre aient la place qui leur est due dans le système d'éducation, surtout dans le cas des activités qui sont importantes pour la croissance économique. Nos collèges et universités, par exemple, forment trop peu d'agents forestiers ou d'ingénieurs en pétrochimie. Il s'agit là d'un problème national car c'est le gouvernement central qui doit s'efforcer de remplir les postes vacants au pays en acceptant des étrangers, par exemple, ou en rajustant

les quotas d'immigration. A l'heure actuelle, le gouvernement national sait qu'il manque de Canadiens qualifiés dans certains secteurs, mais il ne peut influencer le système à produire les diplômés dont l'économie aurait besoin. Et les provinces, et les territoires, qui n'ont pas la même perspective géographique, ne peuvent faire face au problème dans sa totalité. Le CMEC ne le peut pas non plus. En effet, bien qu'il représente tous les ministères provinciaux de l'Éducation, il ne représente néanmoins que dix points de vue différents et non pas le point de vue de l'ensemble.

Il faut manifestement encourager le système d'enseignement postsecondaire à s'adapter rapidement aux besoins changeants du marché canadien. Le gouvernement et les maisons d'enseignement ont tous deux la responsabilité de veiller à ce que la réallocation des ressources humaines ne fasse pas surgir plus tard de nouveaux problèmes. Quoi qu'il en soit, le gouvernement et l'industrie doivent bien préciser leurs besoins et travailler en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour que, tous ensemble, ils puissent suivre l'évolution rapide des choses.

Il y a aussi un objectif qui a trait à la mobilité et qui vise à abaisser toute barrière qui pourrait empêcher les étudiants et les professeurs de se déplacer d'une province à l'autre et les diplômés d'aller travailler dans d'autres provinces. Comme la population canadienne est clairsemée, il existe un besoin réel d'établir des centres d'excellence dans les différentes sphères accessibles aux Canadiens.

Si le Canada veut avoir une vie nationale qui soit forte, il faut que les gens sentent qu'ils appartiennent tout autant à leur pays qu'à leur région et à leur communauté. Culturellement parlant, le Canada est un pays diversifié; les Canadiens, dans les diverses régions du pays, ont des coutumes et des moeurs différentes. Et pourtant, ils se rejoignent tous dans une commune identité. Le cultivateur des Prairies qui surveille ses champs de blé a une tout autre perspective que le citadin qui considère les embouteillages de sa ville ou qui lève le regard vers la tour du CN. Et pourtant, tous deux peuvent se dire Canadiens. Ils le comprennent très bien s'ils ont l'occasion d'aller visiter le milieu de l'autre. Le meilleur temps pour en faire l'expérience, c'est au cours de ses études.

Il est important que les étudiants et les professeurs puissent se déplacer facilement d'une province à l'autre. Les conditions d'admission et les normes universitaires doivent être conçues de telle façon qu'elles ne constituent pas un obstacle au mouvement d'une province à l'autre. Les étudiants qui franchissent les frontières d'une province pour aller dans une autre province ne devraient pas avoir l'impression qu'ils entrent dans un autre pays.

Je ne dis pas que, pour régler la situation, il faille instaurer une rigoureuse uniformité. Je dis simplement que, si nous considérions les choses dans une optique pancanadienne, comme se doit de le faire le gouvernement fédéral, il y aurait peut-être une plus grande mobilité entre les régions. C'est à cette fin que nous avons établi le programme de prêts pour les étudiants, qui relève de mon ministère.

Un autre objectif, c'est celui de la connaissance du Canada et de la compréhension entre les Canadiens. Vous connaissez probablement cet objectif par la voie des Études canadiennes. Il y a d'ailleurs longtemps que les Études canadiennes existent sous une forme ou une autre. En fait, le Canadian Club, qui a fourni au Canada bien des idées et bien des orateurs, a été fondé en 1893 sur des principes qui s'apparentent de très près à ce que nous appellons aujourd'hui les Études canadiennes. Le gouvernement fédéral s'en est occupé officiellement après la parution du rapport Symons en 1975. Il y a trois ans, mon ministère entreprenait un projet pilote; c'est dans ce cadre qu'il a financé trois associations nationales qui visaient à promouvoir les études sur le Canada. Ces trois ans sont maintenant écoulés. En tout, nous y avons consacré 1.6 millions de dollars. Ce n'est évidemment pas tellement quand on considère la portée de la question.

L'AUCC mérite tout le crédit qui lui revient pour les efforts qu'elle a faits à ce sujet et dont l'aboutissement fut la publication du rapport Symons qui portait sur les Études canadiennes et qui avait pour titre "Se connaître". D'ailleurs, beaucoup d'entre vous oeuvrez activement à faire connaître les Études canadiennes et vous savez bien que, grâce à votre stimulus, les Canadiens se sont mis à s'y intéresser de plus en plus ces dernières années.

En septembre dernier, on a tenu un symposium sur les Études canadiennes à Montréal; l'idée était d'identifier les priorités actuelles et futures dans ce domaine. La conclusion du symposium fut qu'il y a eu deux grandes réalisations à ce sujet au cours des dernières années; primo, la sensibilisation des Canadiens à l'importance des Études canadiennes; secundo, la formation d'un groupe de gens qui, dans les milieux de l'enseignement et dans le secteur bénévole, veulent participer aux Études canadiennes.

C'est un fait encourageant mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre les Études canadiennes à la portée d'une clientèle toujours de plus en plus nombreuse. Cet objectif national en matière d'éducation revêt à mes yeux une grande importance et j'en reparlerai sûrement très bientôt.

Un autre objectif qui revêt une importance considérable pour le pays dans le domaine de l'éducation, c'est celui qui porte sur le civisme, sur la langue et sur l'identité culturelle. Il vise, par le truchement du système d'éducation, à donner aux Canadiens un sens du civisme et de l'identité canadienne, tout en s'attachant en particulier au caractère bilingue du pays. Il vise aussi à permettre aux membres des minorités de langue officielle de pouvoir jouir d'une foule d'occasions d'apprendre dans leur propre langue.

La quête d'une identité canadienne se fait sur plusieurs fronts, entre autres, et non pas des moindres, sur celui de l'éducation. En 1976, l'OCDE a examiné les politiques du Canada en matière d'éducation, et elle nous a jugés sévèrement pour n'avoir pas établi de véritable rapport entre, d'une part, notre système d'éducation et, d'autre part, notre identité nationale et notre survie comme peuple. L'OCDE dit, dans son rapport: "...la philosophie sur laquelle se fonde le système d'enseignement et les principes directeurs qui orientent son fonctionnement sont d'intérêt national, car ils interviennent au niveau de la conscience culturelle et

nationale... La quête d'une "identité canadienne" ne portera ses fruits que si elle s'appuie solidement sur l'enseignement". Plus loin, elle ajoute que l'identité proprement canadienne "n'aura d'existence permanente qu'au moment où les connaissances, les valeurs et les points de vue seront assez profondément enracinés pour garantir une masse critique d'attitudes communes".

L'objectif relatif au civisme, à la langue et à l'identité culturelle, a l'appui, dans une certaine mesure, des provinces et des milieux universitaires; il demeure néanmoins inextricablement lié à l'objectif de l'identité nationale du gouvernement canadien et à certains textes législatifs telle la Loi sur les langues officielles. L'enseignement en langue minoritaire dépasse la notion même de l'éducation et plonge au coeur même de la composition culturelle du Canada. Il y aurait de quoi s'interroger si, tout en dépensant trois milliards de dollars en matière d'éducation, le gouvernement ne pouvait mieux s'assurer que se réalisent des objectifs nationaux.

Je tiens aussi à dire un mot sur l'objectif relatif aux relations internationales, qui vise à promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière d'éducation, à établir des liens entre le système d'éducation du Canada et celui des autres pays et à faire mieux connaître à l'étranger le Canada et les Canadiens. Bien que nous projetions une certaine image à l'étranger grâce à notre tourisme et à notre commerce, c'est quand même insuffisant. Les relations internationales ne sont pas la chasse gardée des diplomates. S'il faut que nous nous connaissions nous-mêmes, il faut aussi que les autres nous connaissent et que nous connaissions les autres.

Cet objectif national relatif à l'éducation peut se relier au très vital dialogue Nord-Sud qui tiendra une large place dans le sommet économique qui aura lieu à Ottawa le mois prochain. Il nous faut une perspective nationale qui ait une dimension internationale.

Les universités constituent une richesse non seulement provinciale mais aussi nationale. Si nous voulons atteindre à une perspective nationale, que devons-nous faire? Nous avons signé les ententes relatives au financement des programmes établis en partant du postulat que le gouvernement fédéral aurait plus d'influence qu'il n'en a eue par le passé. Il ne semble pas qu'il en fût ainsi. Nous avons assisté à de beaux exemples de collaboration fédérale-provinciale, comme le groupe de travail sur l'aide aux étudiants. Cependant, sur une plus vaste échelle, nous ne semblons pas avoir trouvé les aménagements nécessaires.

Le gouvernement national aimerait dès lors identifier clairement les affectations des deniers qu'il verse. Nous voulons nous assurer que nos subventions servent bien des intérêts pancanadiens et contribuent à résoudre des problèmes tant régionaux que d'envergure nationale. Les organismes chargés de distribuer les subventions, tel le Conseil de recherches en sciences humaines, se sont mis à verser des subventions qu'ils qualifient de stratégiques et qui sont destinées à des études qui doivent avoir une portée rationale; les autres groupes et institutions devraient aussi songer à s'engager dans la même voie.

Quand je me suis présenté devant le comité parlementaire la semaine dernière, on m'a demandé, si j'avais trois voeux à formuler, quels seraient les trois souhaits que j'aimerais voir le comité réaliser.

Voici mes trois voeux:

- Que nous en arrivions à un partage plus équitable du financement de l'enseignement postsecondaire entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux;

- Que nous augmentions la proportion des dépenses fédérales au chapitre des objectifs nationaux et que nous augmentions l'aide directe versée par le gouvernement fédéral pour l'infrastructure post-secondaire tout en maintenant à un niveau assez considérable l'aide indirecte versée par le fédéral pour cette infrastructure par l'intermédiaire des provinces.

- Que nous établissions de plus puissants mécanismes de coordination et d'établissement des politiques relatives à l'éducation à l'intérieur du gouvernement fédéral et entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Mais je n'ai pas de lampe d'Aladdin pour réaliser ces voeux. Mais peut-être avons-nous en fait un instrument important: la renégociation des ententes. Certains en parlent comme d'une crise mais on peut aussi y voir une occasion - une belle occasion d'en arriver à un nouveau consensus au niveau des gouvernements fédéral et provinciaux. Je crois qu'en déterminant des objectifs nationaux bien définis, nous pourrions en arriver à une stratégie pour l'avenir. Tout en reconnaissant la primauté des provinces en matière d'éducation, nous reconnaîtrions aussi l'existence d'objectifs nationaux qui sont à la fois légitimes et impérieux.

Le gouvernement fédéral contribue depuis longtemps non seulement à financer mais aussi à appuyer les objectifs énonomiques et les objectifs reliés à la recherche. Par suite de l'avènement de la technologie, il devrait y avoir des liens encore plus considérables entre l'éducation et les vastes ressources du gouvernement sur le plan des communications. Les éducateurs ont devant eux le défi de recourir aux nouvelles techniques de communication comme Télidon pour révolutionner le monde de l'enseignement et celui de l'apprentissage en général. Il y a deux ans, à peu près tout le monde ignorait probablement le terme de Télidon, sauf peut-être quelques spécialistes de la communication. Aujourd'hui, il en est autrement et les gens du Canada et d'ailleurs en connaissent les immenses possibilités. Les milieux de l'enseignement voudront certes examiner de plus près les possibilités de la nouvelle technologie sur le double plan de l'enseignement et de l'éducation, ainsi que les nouvelles méthodes de rappel de l'information.

Dans l'entre-temps, avant même de nous engager dans cette nouvelle voie, il reste à nous assurer que l'enseignement postsecondaire s'inscrive dans une perspective pancanadienne. Sans cette perspective, pouvons-nous prétendre au titre de nation? Les Canadiens doivent ressentir un sens d'appartenance au pays qui dépasse le régionalisme, les cultures, un sentiment non seulement d'être chez eux mais que la nation leur appartient. Il faut nous élever au-dessus de nos frontières naturelles, toutes ces montagnes, ces lacs et ces forêts par lesquelles la nature nous enrichit mais aussi nous divise. Ces frontières sont réelles car elles sont visibles et palpables. Est aussi réelle la menace culturelle que représente la présence de notre grand voisin au sud. Il ne faut surtout pas ériger d'autres frontières entre nous, nous accrocher trop rigidement au partage des pouvoirs au risque de voir s'estomper notre véritable but.

Pour terminer, j'aimerais considérer brièvement la profonde transformation qui a pris place au sein de l'enseignement postsecondaire au pays ces dernières années. On a assisté à une croissance à peu près sans précédent non seulement au niveau du développement des universités mais par la naissance de systèmes d'enseignement entièrement nouveaux comme les cégeps et les collèges communautaires.

Il n'est plus vrai que les hautes études ne soient le fait que d'une petite élite, comme autrefois. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à en considérer la variété des programmes et la diversité des étudiants. Notre société a besoin aujourd'hui d'un nombre beaucoup plus grand de spécialistes qui se répartissent en un nombre beaucoup plus grand de spécialités. Mais notre système n'a pas su répondre à la demande.

Il faut donc que le pays fasse appel à toutes ses ressources pour que fleurisse notre système d'éducation. Cela comprend évidemment le palier provincial de gouvernement qui a une compétence prioritaire en matière d'éducation. Cela comprend l'administration des universités. Cela comprend aussi le gouvernement fédéral qui s'il a un rôle à jouer, compte le jouer pleinement et manifestement.

Si vous me le permettez, j'aimerais conclure en paraphrasant Descartes qui se demandait à peu près ceci: "Si un arbre tombe dans le bois mais que personne ne soit là pour l'entendre, est-ce qu'on peut dire qu'il fait quant même du bruit?" Nous pouvons pareillement nous demander: "Si nous consacrons trois milliards de dollars à l'éducation mais que personne ne le sache, est-ce que cela constitue quand même une présence?"

Sans vouloir nécessairement faire de la dialectique cartésienne, je crois que la réponse est non. Il n'y a de réel que ce qui est perçu.

Dans le domaine de l'éducation, nous voulons une présence qui soit manifeste, pas nécessairement pour en tirer du crédit ou pour étaler notre fierté mais parce qu'il y a certains objectifs nationaux en matière d'éducation que seul le gouvernement national peut atteindre. Et nous avons le devoir, en tant que gouvernement national, de faire preuve de leadership dans les domaines d'intérêt national; nous ne comptons pas faillir à la tâche.

Merci.

## STATUT ADMINISTRATIF NUMÉRO UN OU RÈGLEMENT GÉNÉRAL RÉGISSANT LA CONDUITE DES OPÉRATIONS ET DES AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

(révisé le 16 juin 1981)

IL EST DÉCRÉTÉ par l'Association des Universités et Collèges du Canada que les dispositions énoncées ci-après constituent un statut administratif de l'Association:

**MEMBRES**

1. L'Association comprend quatre catégories de membres:

(1) Les membres ordinaires

Les membres ordinaires sont les universités et les collèges nommés dans l'Annexe de la Loi du Parlement constituant l'Association en corporation, ainsi que les autres universités et collèges du Canada dont l'admission à titre de membres ordinaires est recommandée à l'occasion par le Conseil d'administration et approuvée par un vote de l'Association, pourvu que chacune desdites institutions, y compris celles qui sont rattachées à une université par voie de fédération ou d'affiliation, satisfasse aux conditions suivantes:

a) avoir les pouvoirs qu'elle prétend exercer en vertu de l'autorité qui lui est accordée par la Couronne ou par voie de statut;

b) avoir la haute main sur sa propre administration, ses finances et les nominations qu'elle fait;

c) offrir un ou plusieurs programmes d'études complets aux niveaux des 1er, 2e et 3e cycles, conduisant à un ou plusieurs grades de niveau universitaire conférés par elle-même ou par l'institution mère à laquelle elle est rattachée par voie d'affiliation ou de fédération;

d) avoir pour l'année universitaire au cours de laquelle elle demande son admission à titre de membre de l'Association et avoir eu au cours des deux années universitaires précédentes une inscription d'au moins 200 étudiants;

e) si l'institution est rattachée à un membre ordinaire par voie de fédération ou d'affiliation, avoir été recommandée par ce membre;

f) si elle est une partie constituante d'une université, offrir un ou plusieurs programmes d'études complets au niveau du 1er cycle, conduisant à un ou plusieurs grades conférés par l'institution mère, avoir été recommandée par l'institution mère et remplir les conditions d'admission, à l'exception des conditions a) et b) ci-dessus;

g) convaincre un comité d'inspection nommé par le Conseil d'administration qu'elle dispense un enseignement de niveau universitaire.

(2) Les membres provisoires

Les membres provisoires sont les universités et collèges du Canada dont l'admission à titre de membres provisoires est recommandée à l'occasion par le Conseil d'administration et approuvée par un vote de

l'Association, pourvu que chacune desdites institutions satisfasse aux conditions suivantes:

a) avoir le pouvoir de conférer des grades en vertu de l'autorité qui lui est accordée par la Couronne ou par voie de statut;

b) avoir la haute main sur sa propre administration, ses finances et les nominations qu'elle fait;

c) n'être rattachée à aucun membre ordinaire par voie de fédération ou d'affiliation;

d) convaincre un comité d'inspection nommé par le Conseil d'administration qu'elle dispense ou est en mesure de dispenser un enseignement de niveau universitaire et qu'elle pourra probablement être admise à titre de membre ordinaire dans un délai de cinq ans.

On peut admettre une institution à titre de membre provisoire pour une période d'au plus cinq ans, une première fois. Si, à l'expiration de cette période, le membre provisoire n'est pas encore admis à titre de membre ordinaire, l'adhésion provisoire peut, à la recommandation d'un comité d'inspection, être prolongée d'un an à la fois, jusqu'à concurrence de trois autres années.

(3) Les membres régionaux et provinciaux

Les membres régionaux et provinciaux sont l'Association des universités de l'Atlantique, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, le Conseil des universités de l'Ontario, le Conseil des recteurs d'université de l'Ouest canadien et telles autres organisations régionales et provinciales dont l'admission à titre de membres est recommandée à l'occasion par le Conseil d'administration et approuvée par un vote de l'Association, pourvu que chacune desdites organisations compte des membres par toute la région ou par toute la province, dans le secteur qu'elle est censée représenter.

(4) Les membres associés

Les membres associés sont les organisations nationales de personnel d'université et de collège, dont l'admission à titre de membres associés est recommandée à l'occasion par le Conseil d'administration et approuvée par un vote de l'Association, pourvu que chacune desdites organisations nationales satisfasse aux conditions suivantes:

a) avoir des objectifs conformes à ceux de l'Association;

b) n'être pas un ministère ou un organisme du gouvernement;

c) compter des membres par tout le Canada;

d) représenter les principaux éléments ou divisions de l'enseignement ou de l'administration, au sein des universités et collèges;

e) conclure une entente avec l'AUCC définissant la relation entre un membre associé et l'AUCC.

**RADIATION DES MEMBRES**

2. (1) Un membre ordinaire qui, de l'avis du Conseil d'administration, a cessé de satisfaire à l'une ou l'autre des conditions énoncées au paragraphe (1) de l'article 1 peut se voir radier de la liste des membres de l'Association, tel qu'il est indiqué ci-après.

(2) Un membre provisoire qui, de l'avis du Conseil d'administration, a cessé de satisfaire à l'une ou l'autre des conditions énoncées au paragraphe (2) de l'article 1 peut se voir radier de la liste des membres de l'Association, tel qu'il est indiqué ci-après.

(3) Un membre régional ou provincial qui, de l'avis du Conseil d'administration, a cessé de satisfaire à la condition énoncée au paragraphe (3) de l'article 1 voulant qu'il compte des membres par toute la région ou par toute la province dans le secteur qu'il est censé représenter peut se voir radier de la liste des membres de l'Association, tel qu'il est indiqué ci-après.

(4) Un membre associé qui, de l'avis du Conseil d'administration, a cessé de satisfaire à l'une ou l'autre des conditions énoncées dans n'importe laquelle des dispositions du paragraphe (4) de l'article 1 peut se voir radier de la liste des membres de l'Association, tel qu'il est indiqué ci-après.

**MODALITÉS DE RADIATION DES MEMBRES**

3. Un membre ordinaire, un membre provisoire, un membre régional ou provincial, ou un membre associé est radié par voie de résolution adoptée par au moins les deux tiers des votes déposés à une assemblée de l'Association, à la suite d'une résolution du Conseil d'administration portant que, de l'avis du Conseil d'administration, le membre ordinaire, le membre provisoire, le membre régional ou provincial ou le membre associé a cessé de satisfaire à une ou plusieurs des conditions mentionnées expressément à l'article 2 et recommandant sa radiation de la liste des membres.

**COTISATIONS**

4. Seuls les membres ordinaires et les membres provisoires versent des cotisations dont le montant est établi, à l'occasion, par voie de résolution du Conseil d'administration.

**ASSOCIÉS HONORAIRES**

5. Les associés honoraires de l'Association sont le Conseil national de recherches du Canada et le Conseil des arts du Canada, ainsi que tels autres organismes dont les objectifs sont conformes à ceux de l'Association et qui sont recommandés, à l'occasion, par le Conseil d'administration et approuvés par un vote de l'Association.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

6. (1) Le Conseil d'administration se compose:

a) du président de l'Association;
b) du président sortant, durant la première année du mandat du président;

c) du vice-président, durant la seconde année du mandat du président;

d) du président ou, d'un autre recteur d'université désigné par le président, de chacun des organismes ci-après:

l'Association des universités de l'Atlantique,

la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec,

le Conseil des universités de l'Ontario,

le Conseil des recteurs d'universités de l'Ouest canadien;

e) d'un recteur d'université, qui n'occupe pas déjà un poste de directeur de chacune des régions et des provinces ci-après,- provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces de l'Ouest,- élu par l'Association pour remplir un mandat de deux ans, pourvu qu'à deux des recteurs d'université élus il soit accordé un mandat d'un an afin d'établir une rotation;

f) du directeur général de l'Association.

(2) Le président de l'Association est président du Conseil d'administration et désigne un vice-président.

(3) Pourvu qu'un quorum du Conseil d'administration demeure en fonction, le Conseil d'administration peut nommer une personne admissible pour remplir, jusqu'à l'expiration du mandat, tout poste laissé vacant par un directeur qui est incapable de terminer son mandat.

(4) Les membres du Conseil d'administration, à l'exception du directeur général s'acquittent de leurs fonctions de membres de ce Conseil sans rémunération.

(5) Les membres occupant des postes électifs au Conseil d'administration sont élus aux assemblées annuelles de l'Association. Tous les directeurs et les membres du Bureau de l'Association entrent en fonction dès la clôture de l'assemblée annuelle au cours de laquelle ils sont élus et demeurent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs entrent en fonction immédiatement après la prochaine assemblée annuelle qui marque l'expiration des mandats desdits directeurs et membres du Bureau, sous réserve des clauses 6(6) et 6(7).

(6) Pour les fins du sous-alinéa 6(1) a)-e), seuls les recteurs des institutions qui sont des membres ordinaires peuvent être élus ou nommés au Conseil d'administration et continuer de faire partie de ce Conseil. Pour demeurer membre du Conseil d'administration, chacun des membres doit conserver la fonction de recteur d'université qu'il remplissait lors de son élection ou de sa nomination; si le membre cesse de satisfaire à cette condition, il peut, sous réserve de la clause 6(7), demeurer en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante de l'Association alors qu'il cessera d'occuper sa fonction.

(7) Si un directeur s'absente de trois réunions consécutives du Conseil d'administration, le Conseil peut, à sa réunion suivante, remplacer ce directeur.

(8) Les candidatures aux postes du Conseil d'administration sont présentées à l'assemblée de l'Association durant laquelle se tiennent les élections, par un Comité des candidatures nommé par le Conseil d'administration.

D'autres candidats peuvent être proposés par les personnes présentes à de telles assemblées.

(9) Le Conseil d'administration a le pouvoir de créer, par voie de résolution à cet effet, tout comité permanent et tout comité spécial appropriés pour favoriser la réalisation des objectifs de l'Association, y compris des comités en réponse aux demandes des institutions membres et à leurs frais.

(10) Aux fins des présents statuts administratifs, l'expression "recteur d'université" comprend le principal et le président.

**RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

7. (1) Le Conseil d'administration peut tenir ses réunions n'importe où au Canada ou à l'étranger selon que peuvent le déterminer à l'occasion le Conseil d'administration, le président ou le vice-président, ou le président sortant, selon le cas.

(2) Les réunions du Conseil d'administration peuvent avoir lieu n'importe quand, à condition qu'un avis en soit donné à chacun des directeurs au moins quinze jours avant la date de la réunion, sans compter le jour où ledit avis est donné. On peut déroger à cette condition avec le consentement unanime des directeurs, signifié par écrit.

(3) Pour la première réunion du Conseil d'administration qui suit immédiatement une assemblée de l'Association au cours de laquelle des directeurs sont élus ou pour une réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle un directeur est nommé, il n'est pas nécessaire de convoquer le ou les directeurs nouvellement élus ou nommés pour que la réunion soit légalement tenue, pourvu qu'il y ait un quorum des directeurs.

(4) Le quorum est atteint lorsque six (6) directeurs sont présents à toute réunion du Conseil d'administration.

(5) Sous réserve des dispositions de l'article 7 de la Loi constituant l'Association en corporation, les questions soulevées à toute réunion des directeurs sont tranchées à la majorité des voix. Le président du Conseil d'administration n'a pas droit de vote, sauf en cas de partage des voix, alors que la voix du président est prépondérante.

**BUREAU DE L'ASSOCIATION**

8. (1) Le Bureau de l'Association se compose du président, du vice-président, ou du président sortant, selon le cas, et du directeur général. Aucun membre du Bureau ne peut exercer plus d'une fonction.

(2) Le président est élu pour une période de deux ans.

(3) Le vice-président est le futur président.

(4) Le vice-président est élu pour une période d'un an au début de la seconde année du mandat du président. Les candidatures au poste de vice-président sont présentées à l'assemblée de l'Association durant laquelle il y a des élections, par le Comité des candidatures nommé par le Conseil d'administration et chargé de proposer des personnes éligibles au Conseil d'administration. D'autres candidats peuvent être proposés par les personnes présentes à de telles assemblées.

(5) Le directeur général est nommé par le Conseil d'administration auquel il rend compte de la gestion des affaires de l'Association.

(6) Outre les pouvoirs ou les fonctions spécifiés dans les présents Statuts administratifs ou autrement, tous les membres du Bureau de l'Association ont les pouvoirs et exercent les fonctions, individuellement ou collectivement, qui peuvent leur être attribués de temps à autre par le Conseil.

(7) La rémunération du directeur général est fixée, à discrétion, par le Conseil d'administration.

**RÉUNIONS DE L'ASSOCIATION**

9. (1) L'assemblée annuelle de l'Association se tient chaque année à l'endroit et à la date que le Conseil d'administration détermine par voie de résolution. Des réunions extraordinaires de l'Association peuvent être convoquées sur l'ordre du président, du vice-président ou du président sortant, selon le cas, ou du Conseil d'administration, en n'importe quel endroit et à n'importe quelle date. La convocation d'une réunion extraordinaire se fait sur demande écrite d'au moins dix recteurs de membres ordinaires.

La demande écrite réclamant la tenue d'une réunion extraordinaire doit préciser les questions à discuter et les affaires à négocier au cours de ladite réunion.

(2) Le président de l'Association ou, en son absence, le vice-président du Conseil d'administration préside les réunions de l'Association à titre de président du Conseil. En l'absence de l'un et de l'autre, les délégués des membres ordinaires présents à la réunion désignent un autre directeur pour présider la réunion.

(3) Vingt-cinq personnes ayant droit de vote à une réunion de l'Association constituent un quorum de toute réunion de l'Association pour toutes les fins de la réunion.

(4) Toute question présentée à toute réunion de l'Association peut être tranchée par un vote à main levée. À toute réunion, à moins que le scrutin ne soit exigé, une déclaration du président indiquant qu'une résolution est adoptée ou adoptée à l'unanimité ou à une majorité donnée ou est rejetée ou non adoptée à une majorité donnée constitue une preuve concluante du fait. Toute personneayant droit de vote à une réunion de l'Association peut exiger un scrutin relativement à toute question présentée à la réunion.

(5) Le président de l'assemblée annuelle n'a pas droit de vote, sauf en cas de partage des voix lors d'un vote à main levée ou d'un scrutin; le cas échéant, la voix du président est prépondérante.

(6) L'avis indiquant la date, l'endroit d'une réunion de l'Association est donné à chacun des directeurs et des membres de l'Association au moins vingt-cinq jours avant la date de la réunion, sans compter le jour où l'avis est donné. On peut tenir une réunion de l'Association pour n'importe quel motif, à toute date et en tout endroit, sans préavis, si tous les membres et les directeurs signifient leur consentement par écrit. Tout membre ou tout directeur peut renoncer par écrit à l'avis de toute réunion ou de toute irrégularité de toute réunion ou à tout avis pertinent.

(7) L'omission accidentelle de donner avis de toute réunion ou la non-réception de l'avis par tout membre ou tout directeur n'invalident en rien tout règlement ou toute résolution adoptés, ni toute mesure prise à une telle réunion.

**DROIT DE VOTE AUX RÉUNIONS**

10. (1) Aux réunions de l'Association, seuls les recteurs des membres ordinaires de l'Association ont droit de vote.

(2) Aux réunions de l'Association, les suffrages exprimés par les recteurs des membres ordinaires sont pondérés ainsi qu'il suit:

a) le vote du recteur d'une institution ayant une faculté des arts et des sciences ou l'équivalent, un programme organisé d'études supérieures et une inscription d'au moins cinq mille étudiants, a une valeur de cinq;

b) le vote du recteur d'une institution ayant une inscription de plus de quinze cents étudiants a une valeur de trois;

c) le vote du recteur d'une institution ne remplissant pas les conditions prévues aux alinéas a) et b) du présent paragraphe a une valeur de deux.

(3) Les recteurs des membres provisoires ont droit d'assister aux réunions de l'Association à titre de délégués non votants.

**INSCRIPTIONS**

11. Aux fins de l'interprétation du présent statut administratif, le chiffre des inscriptions d'une université ou d'un collège représente le nombre d'étudiants, établi en équivalent d'inscriptions à plein temps, qui poursuivent des études conduisant à des grades universitaires ou à des diplômes d'études supérieures, selon les données fournies par l'organisme ou les organismes appropriés désignés à l'occasion par le Conseil d'administration.

**ANNÉE FINANCIÈRE**

12. L'année financière de l'Association expire le 31 mars.

**SCEAU**

13. Le sceau ici reproduit en marge est le sceau officiel de l'Association.

**FONDÉS DE SIGNATURE**

14. (1) Les chèques, traites ou mandats servant à effectuer des paiements et les billets, acceptations et lettres de change sont tous signés par tel ou tels membres du Bureau ou telle ou telles personnes membres ou non du Bureau de l'Association, pour les affaires que le Conseil d'administration peut indiquer à l'occasion.

(2) Les contrats, documents ou instruments écrits exigeant la signature de l'Association sont signés par deux des personnes suivantes: le président, le vice-président ou le président sortant, selon le cas, le directeur général, ou par l'une de ces personnes et un autre directeur, et tous contrats, documents et instruments écrits ainsi signés lient l'Association sans autre autorisation ou formalité. Le Conseil

d'administration peut autoriser à l'occasion, par voie de résolution, un ou des membres du Bureau à signer de façon générale, au nom de l'Association, les contrats, documents ou instruments écrits, ou à signer tels contrats, documents ou instruments écrits en particulier. Le sceau officiel peut être apposé, au besoin, aux contrats, documents ou instruments écrits signés tel qu'il est indiqué ci-dessus ou par un ou des membres du Bureau désignés par voie de résolution du Conseil d'administration.

**CONTRATS**

15. Le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, présenter tout contrat, tout acte ou toute opération pour les faire approuver ou ratifier, à l'occasion de toute assemblée annuelle de l'Association ou de toute réunion extraordinaire de l'Association convoquée à cette fin, et tout contrat, tout acte et toute opération approuvés ou ratifiés par voie de résolution adoptée à la majorité des voix recueillies à ladite assemblée ou réunion sont aussi valides et lient autant l'Association et tous ses membres que si chacun des membres de l'Association les avait approuvés ou ratifiés.

**RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU BUREAU ET DES DIRECTEURS**

16. (1) Un directeur ne doit pas être tenu responsable envers l'Association d'actes ou omissions et sera indemnisé par l'Association de toutes dépenses ou obligations raisonnablement faites ou contractées par lui, dans l'exercice de ses fonctions de directeur, pourvu que de telles actions aient été accomplies par lui honnêtement et de bonne foi.

(2) Tout membre du Bureau ou directeur de l'Association ou toute autre personne qui a assumé ou est sur le point d'assumer des responsabilités pour le compte de l'Association ou d'une compagnie par elle contrôlée, de même que leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, et leur succession et leurs effets, respectivement, seront, à l'occasion et en tout temps, tenus indemnes et à couvert sur les fonds de l'Association, de

a) tous coûts, frais et dépenses quels qu'ils soient, occasionnés audit membre du Bureau ou directeur ou à ladite autre personne, par ou relativement à toute action, toute poursuite ou toutes procédures intentées, engagées ou poursuivies contre lui ou contre elle pour ou à l'égard de tout acte, fait ou affaire, quels qu'ils soient, exécutés, accomplis ou permis par lui ou par elle dans ou relativement à l'exécution des fonctions inhérentes à son poste ou à l'égard desdites responsabilités.

b) tous autres coûts, frais et dépenses qui lui sont occasionnés dans les, en rapport avec, ou relativement aux affaires dont il s'agit sauf les coûts, frais ou dépenses occasionnés par sa propre négligence ou omission volontaire.

**CAUTIONNEMENT**

17. Le Conseil d'administration peut exiger comme condition à l'engagement de toute personne au service de l'Association ou comme condition à la délégation d'une fonction particulière à un membre du Bureau, un directeur ou un employé de l'Association, un cautionnement relativement aux attributions ou fonctions de

ladite personne ou dudit membre du Bureau ou directeur ou employé, ledit cautionnement devant être établi selon la formule ordinaire et obtenu d'une société de cautionnement autorisée en vertu des lois de la province où la personne, le membre du Bureau, le directeur ou l'employé réside ou se trouve aux fins de l'exercice de ses fonctions ou attributions.

**DÉCRÉTÉ ce vingt-septième jour d'octobre 1965**
**SCEAU officiel de l'Association**

Le président
Le vice-président

## STATUT ADMINISTRATIF NUMÉRO DEUX OU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES EMPRUNTS ET LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT PAR L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA

IL EST DÉCRÉTÉ par l'Association des Universités et Collèges du Canada que les dispositions énoncées ci-après constituent un statut administratif de l'Association.

1. Les directeurs peuvent et sont par les présentes autorisés à l'occasion, à

   (1) emprunter de l'argent sur le crédit de l'Association;

   (2) restreindre ou augmenter la somme à emprunter;

   (3) émettre des obligations, débentures ou autres valeurs de l'Association;

   (4) engager ou vendre lesdites obligations, débentures ou autres valeurs pour les sommes et aux prix jugés opportuns;

   (5) hypothéquer, affecter en garantie, débiter ou engager, en totalité ou en partie, les biens meubles et immeubles, les entreprises et les droits de l'Association de garantir lesdites obligations, débentures ou autres valeurs ou tout argent emprunté ou toute autre obligation de l'Association.

2. Les directeurs peuvent, à l'occasion, par voie de résolution, déléguer conjointement au président et au directeur administratif ou à deux membres du Bureau de l'Association, dont le président ou le directeur général, la totalité ou une partie des pouvoirs conférés aux directeurs par l'article 1 du présent statut, dans toute la mesure où les prévoit ledit article ou dans une moindre mesure selon que les directeurs peuvent l'indiquer dans ladite résolution.

3. Les pouvoirs conférés par les présentes sont censés s'ajouter, et non se substituer, aux pouvoirs que possèdent d'autre part les membres du Bureau et les directeurs d'emprunter pour le compte de l'Association, indépendemment d'un statut concernant les emprunts.

DÉCRÉTÉ ce vingt-septième jour d'octobre 1965

SCEAU officiel de l'Association

Le président

Le vice-président

POOR

QUALITY

ORIGINAL